SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

<u>Bureau</u>

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto

Membres: Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Roger Golay, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés:

M. Thierry Brunier

<u>Assistent à la séance</u> : M. Damien Bonfanti, Maire

Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard

Conseillères administratives

Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale

Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR:

POINTS INITIAUX

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal des séances des 28 mai et 2 juin 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

6) Projets de délibération du Conseil administratif

a) 212-20.06 Mobilier urbain – Changement des <u>p. 27</u>

Entrée en matière horodateurs – Dématérialisation du

Fr. 190'000.-- stationnement – Crédit d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

b)	214-20.06 Entrée en matière Fr. 280'000	Dépôt de la voirie de Lancy - Agrandissement de la mezzanine - Crédit de construction	<u>p. 28</u>
c)	217-20.06 Entrée en matière Fr. 205'000	Aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de Surville - Crédit d'étude	<u>p. 28</u>
d)	218-20.06 Entrée en matière Fr. 280'000	Bâtiment av. Communes-Réunies 86bis - Hospice général, centre d'action sociale (CAS) - Crédit complémentaire	<u>p. 31</u>
e)	219-20.06 Entrée en matière Fr. 580'000	Voirie de Lancy - Agrandissement du dépôt - Crédit d'étude	<u>p. 31</u>
f)	220-20.06 Entrée en matière	Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune	
g)	221-20.06 Entrée en matière Fr. 320'000	Campagne de promotion en faveur de l'économie locale – Crédit budgétaire supplémentaire	<u>p. 33</u>

7) <u>Motions – Résolutions</u>

Résolution des groupes des Verts et socialiste « Pour un coup d'accélérateur post-COVID 19 dans la mobilité douce à Lancy aussi » (R011-2020) p. 39

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

8) <u>Commission des travaux et constructions, séances des 6 janvier, 3 février et 2 mars 2020, rapporteurs M. Jean FONTAINE, Mme Nathalie ADAM et Mme Corinne GACHET</u>
CREFFIELD

Vote Concept énergétique territorial – Validation <u>p. 52</u> des fiches

- 9) <u>Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER</u>
 - a) 215-20.05 Examen et approbation des comptes 2019 de p. 53
 Arrêté la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

b)	Vote	Examen et approbation des comptes 2019 de	<u>p. 54</u>
c)	216-20.05 Arrêté	l'Association des EMS de Lancy Examen et approbation des comptes 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)	<u>p. 54</u>
d)	R010/2020 Vote	Examen et approbation du rapport d'activité 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)	<u>p. 55</u>
e)	213-20.05 Arrêtés	Chantiers divers – Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés	<u>p. 55</u>

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

10) <u>Commission du développement durable, séance du 19 février 2020, rapporteur Mme Mathilde CAPTYN</u>

a)	Election du-de la vice-Président-e	<u>p. 59</u>
b)	Réseaux CAD à Lancy – Intervention par les SIG	p. 59
c)	Présentation du réaudit Cité de l'Energie 2020	p. 59
d)	Projet de parc de la Chapelle – Etat de la situation	p. 59
(م	Divers	

- 11) <u>Commission des travaux et constructions, séance du 2 mars 2020, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD</u>
 - a) Présentation du programme Géothermie 2020 et du cadastre 3D du sous-sol p. 60
 - b) Divers
- 12) <u>Commission des sports, séance du 3 mars 2020, rapporteur Mme Céline ROSSELET</u>

 Piscine de Marignac Bilan après 6 mois de l'ouverture hivernale du bassin olympique

 <u>p. 61</u>
- 13) <u>Commission du développement durable, séance du 3 mars 2020, rapporteur M. Yves</u> PAGE
 - a) Présentation des statistiques déchets et de la nouvelle directive sur la vaisselle réutilisable p. 62
 - b) Divers
- 14) Commission sociale, séance du 10 mars 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT

a)	Présentation du Contrat de quartier de la Chapelle	<u>p. 63</u>
b)	Problématique de certains jeunes dans le quartier des Palettes	p. 63
c)	Discussion Petite enfance	p. 64
d)	Divers	

15) <u>Commission de l'aménagement du territoire, séance du 11 mars 2020, rapporteur Mme</u> Mathilde CAPTYN

Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

16) <u>Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 11 mai 2020, rapporteur Mme Céline ROSSELET</u>

- a) Information concernant les entreprises lancéennes et le COVID-19 <u>p. 65</u>
- b) Divers
- 17) <u>Commission des finances et du logement, séance du 10 juin 2020, rapporteur Mme Emilie FERNANDEZ</u>

a) b) c)	Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e Présentation succincte du plan comptable et de MCH2 Planification des grandes étapes pour l'élaboration du budget et des	<u>p. 66</u> p. 67
-/	comptes	p. 67
d)	Planning des investissements et du financement des investissements : méthodologie	p. 67
e)	Explication sur la distinction entre le Patrimoine financier et le Patrimoine	·
	administratif	<u>p. 67</u>
f)	Divers	

- 18) Commission sociale, séance du 15 juin 2020, rapporteur M. Thierno BARRY
 - a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
 b) Présentation du service des affaires sociales et du logement
 p. 68
 p. 68
 - c) Nomination des représentants du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune *(maison de quartier Sous l'Etoile, Villa Tacchini, Terrain d'aventure Lancy-Voirets, Terrain d'aventure du Petit-Lancy, maison de quartier du Plateau)*p. 69
 - d) Divers

POINTS FINAUX

19) Propositions individuelles et questions

<u>p. 69</u>

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

* * * * *

M. Dérobert : Mesdames et Messieurs bonsoir. J'ouvre cette séance du Conseil municipal de Lancy du 25 juin 2020. J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, Mesdames et Messieurs du public, qui nous suivez peut-être sur Internet, je ne vois pas grand monde dans la salle.

Un petit rappel de sécurité, je vous prierai de rester tous à vos places et de garder les distances sociales, cela vaut aussi pour le public. Un deuxième rappel : nous sommes filmés mais

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

également enregistrés pour le procès-verbal, je vous demanderai donc lorsque vous prenez la parole d'attendre que le micro vous soit donné, sinon ce ne sera pas retranscris au pv.

J'excuse l'absence de M. Brunier.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Aeschbacher: j'aimerais annoncer qu'au point 12), ce sera M. Fischer qui lira le rapport de M. Page puisque ce dernier a arrêté le Conseil municipal.

Mme Adam: pour ma part je lirai le rapport au point 7) Commission des travaux et constructions, également de la séance du 2 mars à la place de Mme Gachet. Idem pour le point 10).

M. Jotterand: pour les points 11) et 15), ce sera moi qui lirai les rapports de Mme Rosselet.

Mme Captyn : on souhaite une modification de l'ordre du jour pour que soit ajouté au point 7) la résolution que nous avons déposée sur les tables, qui s'intitule « Pour un coup d'accélérateur post-COVID 19 dans la mobilité douce à Lancy aussi ».

M. Couto : je ne sais pas si on va présenter le rapport des travaux et constructions, car je ne l'ai pas reçu de M. Fontaine.

M. Dérobert : s'il n'y pas d'autres modifications de l'ordre du jour, nous allons l'approuver avec ces modifications.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 28 MAI ET 2 JUIN 2020

M. Vogel: dans le procès-verbal du 28 mai 2020, il y a un souci de cohérence car en première page on parle d'une séance extraordinaire et dans le reste du document d'une séance ordinaire.

M. Dérobert : très bien merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons approuver le procès-verbal du 28 mai 2020.

Le procès-verbal est approuvé par 15 oui, 0 non, 20 abstentions, avec remerciements à son auteur.

M. Dérobert : nous passons au procès-verbal du 2 juin 2020. S'il n'y a pas de remarque, nous allons l'approuver.

Le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : selon l'article 18 de notre règlement, nous devons nous prononcer sur les dates des séances du Conseil municipal pour le semestre à venir. Pour plus de simplicité, vous avez reçu les dates sur l'année entière, ce qui nous permet de mieux nous organiser. S'il n'y a pas de remarque, le calendrier est validé.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti: la première communication est relative au Lancéen, où dorénavant la journaliste présente à la séance, Mme Monfrini, pourra poser des questions aux élus, à la fin de la séance, en fonction des thématiques qui seront présentées. Donc, ne partez pas en courant à la fin de la séance et laissez le temps à la journaliste de pouvoir venir vous poser des questions si elle en a.

La deuxième communication concerne la fête nationale, le 1er Août.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le Conseil administratif a dû prendre la décision d'annuler les festivités liées à la fête nationale qui se déroule habituellement au parc Navazza-Oltramare.

Comme de nombreuses autres communes du canton et de Suisse, les contraintes de distanciation sociale et le nombre imposé par l'Office fédéral de la santé publique ne permettent pas de réaliser une fête regroupant traditionnellement 3000 à 4000 personnes sur le site du parc de Navazza-Oltramare.

Ne souhaitant pas que cette fête populaire, ouverte à toutes et à tous, se transforme en une fête « fermée » où il aurait fallu s'inscrire ou être tiré au sort pour y participer, les autorités ont dû prendre cette décision qui n'empêchera pas nos compatriotes de fêter la Suisse de manière patriotique avec leurs familles et amis, tout en respectant les gestes barrière.

Mme Moyard: j'ai trois communications. La première concerne l'aide alimentaire.

Je souhaitais vous informer que la première distribution a eu lieu hier ici même. L'un des challenges était de faire en sorte que la salle dans laquelle vous tenez votre Conseil ce soir soit de nouveau fonctionnelle, ce qui est le cas.

Vous savez peut-être, suite aux distributions d'aide alimentaire centralisées aux Vernets pendant plusieurs semaines, que le Canton a souhaité décentraliser l'organisation et la distribution pour des raisons logistiques et des raisons de dignité des personnes bénéficiaires. La commune de Lancy a immédiatement répondu présente et a proposé son concours pour être l'un des centres de distribution. Il a fallu juste le temps de s'organiser, nous aurions été prêts la semaine passée, mais c'est Partage qui nous livre les colis qui ne l'était pas encore; depuis hier et tous les mercredis, en tous cas jusqu'à fin août, il y aura une distribution d'aide alimentaire pour les bénéficiaires concernés par notre secteur – je vais revenir là-dessus – mise en place par le service des affaires sociales et du logement, avec le concours de l'Hospice général, et l'aide du service de l'environnement et du développement durable pour la mise en place.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

La première distribution hier s'est très bien passée, nous avions prévu 300 colis, nous en avons distribué 250 à 155 familles qui ont pu prendre, suivant la taille de leur ménage, plusieurs colis.

J'ai souhaité être dans une perspective intercommunale dès que cela a été possible. Donc dans un premier temps, hier, nous avons uniquement ouvert cette distribution aux personnes domiciliées sur Lancy pour être sûr qu'on arrivait à gérer, à comprendre comment s'organiser, on a déjà tiré un certain nombre d'enseignements. Sachez que le conseiller d'Etat Apothéloz est venu rendre visite hier, j'étais moi-même sur place aussi, et a trouvé que nous avions une excellente organisation. A cet égard, je souhaite vivement remercier le SASL ainsi que le SEDD pour leur organisation rapide et efficace.

L'idée est de proposer aux autres communes qui avaient été évoquées par le Canton comme notre secteur, en l'occurrence Bernex, Confignon, Avully, Plan-les-Ouates et peut-être Onex, de travailler avec nous, avec évidemment une mutualisation des ressources, toujours sur ce site, qui permet une certaine ampleur, qui est bien pensé pour l'extérieur s'il devait y avoir de fortes files d'attente, ce qui n'a pas été le cas hier, mais sachez qu'il y avait quand même des personnes qui étaient déjà là 4 heures avant le début à 16h00, pour avoir leur colis, mais qui ont pu repartir très vite. Tout s'est très bien passé, on avait un bon staff de bénévoles. Voilà, je tenais à ce que vous soyez informés de cela, c'est le premier point.

Le deuxième point et le troisième point concernent les effectifs scolaires et la situation de l'école du Sapay, ainsi que de l'école du Petit-Lancy.

Vous avez peut-être vu que Lancy avait le bonheur d'occuper passablement les médias depuis début juin. Ces deux situations ont des points communs et des différences. Pour les points communs, vous le savez même mieux que moi pour ceux qui étaient déjà conseillers municipaux avant, nous vivons une période au niveau du canton extrêmement difficile en termes d'augmentation du nombre d'élèves, cela ce n'est pas une spécialité de Lancy. Par contre, à Lancy l'augmentation est d'autant plus forte étant donné que nous construisons beaucoup de logements – et je m'en réjouis – à la hauteur des attentes du canton, mais que les infrastructures scolaires ne suivent pas toujours aussi vite qu'il faudrait et ce n'est pas forcément uniquement à cause de Lancy. Evidemment, cela provoque de grandes tensions sur les effectifs et c'est toujours un challenge de réussir à trouver une classe, une place pour chaque élève dans chaque école. Cela, c'est la situation générale.

Depuis que j'ai repris la charge à la fois du dicastère des travaux et celui du social, la question des effectifs scolaires se trouvait à cheval entre ces deux services dont la coordination par le passé n'a pas toujours été parfaite. J'ai décidé de mettre en place un groupe de pilotage interservices pour l'avenir, mais j'ai dû gérer ces deux situations. Ces deux situations concrètes ont des points communs et elles ont aussi des différences. Dans les deux cas - j'ai réagi très vite, donc cela m'a occupée largement depuis ma prise de fonction - j'ai souhaité recevoir les parents des enfants concernés. Cela a été fait, comme vous l'avez peut-être vu dans la presse le 11 juin dernier pour l'école du Sapay, cela sera fait demain après-midi pour l'école du Petit-Lancy, en collaboration avec le DIP, dans les deux cas j'ai été et je serai accompagnée de la direction de l'école concernée.

Pour rappel aussi, nous gérons les bâtiments que nous devons mettre à disposition pour l'école primaire et c'est le DIP qui choisit et répartit les élèves en fonction des places disponibles. Donc, il faut se coordonner, ce n'est pas forcément facile mais chacun a sa sphère de compétence.

Ce qui a été mis en place, vous l'avez peut-être vu au Sapay, je ne vais pas aller dans tous les détails, mais j'ai réussi à obtenir un changement de position tant de la part de la commune de Plan-les-Ouates qui est co-propriétaire de l'école du Sapay, qui est une école intercommunale, que du DIP pour la mise en place de bâtiments provisoires, 6 classes, qui ne seront évidemment

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

pas à disposition dès la rentrée, mais qui le seront normalement en février 2021, ce qui nécessite d'être extrêmement rapide, vu les autorisations de construire. Je passe les détails techniques, mais j'ai pu obtenir cet accord à force de travail.

Au moment où je suis entrée en fonction, je n'étais pas du tout satisfaite de la solution qui avait été prévue de déplacer un certain nombre d'enfants de 1P à Champ-Joly, à Plan-les-Ouates, qui n'est pas l'école la plus proche, en plus du Sapay avec un certain nombre de difficultés. Avant même d'avoir contact avec quelque parent ou quelque journaliste que ce soit, j'avais déjà commencé à remettre l'ouvrage sur le métier.

J'ai été informée de la situation de l'école du Petit-Lancy environ 10 jours plus tard, là la situation concerne 20 enfants et non pas 40 et elle est uniquement pour l'année prochaine, étant donné que pour le Sapay ces bâtiments provisoires vont permettre de voir venir sur les prochaines années, alors que pour l'école du Petit-Lancy il y a l'école du Plateau que nous sommes en train de terminer de construire qui ouvrira ses portes à la rentrée 2021, dans une formule encore plus large que ce qui était prévu à la base, directement avec un groupe scolaire complet. Là aussi c'est la course contre la montre au niveau du service des travaux. La solution qui est préconisée et qui va être mise en place pour le Petit-Lancy n'est certes pas idéale, pas plus d'ailleurs que celle du Sapay, il n'y a pas de solution idéale, la solution idéale est une école de taille correcte et sans enfants surnuméraires, sans enfants à déplacer, sans enfants trop nombreux dans les classes, on est bien d'accord là-dessus, l'idée est de faire une pondération entre les différents éléments.

Pour le Petit-Lancy, c'est la moins pire des solutions dans le cadre donné. Je soutiens la décision qui a été prise par mes prédécesseurs dans ce dossier. Donc, la décision ne changera pas et l'affectation non plus. Par contre, j'ai souhaité, comme je l'ai fait pour l'école du Sapay, avoir un moment d'échange avec les parents pour pouvoir leur expliquer pourquoi on était dans cette situation, ce qu'on avait essayé, ce qu'on n'avait pas retenu, et les entendre sur leur colère, leur inquiétude, leur angoisse, légitime, que je comprends.

Enfin, je me désolidariserai devant eux et devant vous aussi ce soir de la communication qui a été choisie par le DIP, je n'entre pas dans les détails, mais très tardive et très inadéquate, je n'en étais pas informée et ce n'est pas à cela que j'ai donné mon accord.

Deux solutions différentes par rapport à un problème identique, mais quand on va dans le détail, la situation des deux écoles n'est pas la même. Je suis à disposition quand le Président le souhaitera ou en marge de la séance après si vous avez d'autres questions. Je sais que beaucoup de personnes ont été interpellées, etc. et je suis à votre disposition si vous souhaitez échanger là-dessus.

Mme Gachet: cela concerne l'ouverture de la piscine de Marignac. Vous savez qu'on a ouvert avec un plan qui avait été prévu par l'OFSP relativement restreint. Depuis jeudi, on a pu élargir les horaires qui seront mis en application à partir de samedi. Donc, on a transformé les trois plages horaires en deux avec une jauge de 1000 personnes par tranche horaire. On maintient la réservation en ligne. Actuellement, à titre d'information, pour les deux créneaux de samedi et dimanche, on a déjà vendu 300 tickets sur les 1000, donc cela fonctionne très bien. On maintient les deux ouvertures pour les seniors le mardi et le jeudi de 7h30 à 9h00. En fonction des nouvelles directives, nous pourrions être amenés à augmenter la jauge, voire même à laisser en libre ouverture. Pour le moment, on adapte le système en fonction des nouvelles de l'OFSP, mais actuellement le système nous permet d'accueillir 2000 nageurs par jour et ce jusqu'à contre-indication et changement de politique en fonction des nouvelles du front par rapport à l'épidémie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Bonfanti: par rapport au sujet précédent, le Conseil administratif souhaitait remercier vivement l'ensemble des collaborateurs qui ont travaillé sur cette problématique, dans la mesure où pendant quelques jours ils ont dû vraiment travailler à trouver une solution qui permet d'éviter que des enfants se baladent sur 2 km pendant toute une année, voire plus. Donc le service de l'environnement et du développement durable, ainsi que le service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité et les affaires sociales ont vraiment travaillé pendant quelques jours à trouver une solution, donc on peut les remercier par rapport à cela.

5)	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF		
Il n'v	en a pas.		

NOUVEAUX OBJETS

- 6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF
- a) Mobilier urbain Changement des horodateurs Dématérialisation du stationnement Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--) (212-20.06)

Mme Gachet: cela concerne un crédit de Fr. 190'000.--, de manière à pouvoir remplacer les 31 horodateurs actuellement sur le territoire lancéen par 29 nouveaux horodateurs et qui nous permettra l'acquisition de ce nouveau matériel, la pose, le remaniement et la pose de peinture au sol. Cela nous permettra de nous mettre en adéquation avec le système qui sera prévu par la suite avec la Fondation des parkings, avec entre autres, la possibilité de payer par carte de crédit, mais après par téléphone. Donc, c'est une première étape, le système devant être opérationnel au 1er janvier 2021.

- M. Dérobert : c'est une entrée en matière, est-ce que la parole est demandée par rapport à l'entrée en matière ?
- M. Golay: chers Collègues, par principe je vais m'opposer à ce crédit d'investissement, parce que je suis contre toute forme de taxes, notamment celles qui touchent l'automobile. Si on regarde, c'est un peu arbitraire par rapport aux cyclistes qui, eux, ne paient absolument rien. J'estime que les macarons délivrés aux habitants de la commune et pour les autres qui viennent en visite, soit dans un commerce, soit chez des personnes implantées sur notre commune, les disques de stationnement suffisent, il n'y a pas besoin de faire plus de contrôles que cela pour justement éviter les abus de stationnement par des pendulaires. Voilà la raison de mon refus pour ces horodateurs qui permettent des taxes qui sont des impôts déguisés.
- M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 32 oui, 2 non, 1 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de la sécurité. Nous allons voter cette proposition.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Le renvoi à la Commission de la sécurité est accepté par 33 oui, 2 non, 0 abstention.

b) Dépôt de la voirie de Lancy – Agrandissement de la mezzanine – Crédit de construction (Fr. 280'000.--) (214-20.06)

Mme Moyard: vous avez vu qu'il y avait deux entrées en matière concernant la voirie de Lancy, je vous parle d'abord de l'agrandissement de la mezzanine. Suite à l'augmentation du personnel, il est nécessaire d'avoir à la fois des nouveaux bureaux et, en compensation de ces nouveaux bureaux dans cette voirie, de pouvoir augmenter la surface de stockage qui est nécessaire pour le matériel très important que le service de l'environnement et du développement durable doit stocker – les tables, les chaises, les vaubans, tout ce qui est nécessaire aux infrastructures mobilières. Nous avons pris du retard, idéalement on aurait pu avoir cela déjà en septembre 2020, là on va déjà ambitionner de vous le présenter en commission en septembre 2020, le tout pour un montant de Fr. 280'000.--, qui n'était pas prévu au budget, raison pour laquelle nous vous proposons d'étudier ce point en Commission des travaux, puis en Commission des finances.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : s'il n'y a pas de remarque, je vous propose de voter le renvoi à la Commission des travaux, puis des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de Surville – Crédit d'étude (Fr. 205'000.--) (217-20.06)

Mme Moyard: il s'agit cette fois d'un crédit d'étude pour le quartier de Surville, en ce qui concerne les aménagements extérieurs. Vous savez qu'un grand quartier avec une forte densification est prévu dans ce secteur. Il s'agit avec ce crédit d'étude d'étudier, comme son nom l'indique, selon le plan que vous avez en page 4, une partie, c'est-à-dire vraiment les aménagements extérieurs (et en particulier la voirie), de manière à en faire – j'aime l'image – la possibilité d'habiter un parc, de travailler sur la qualité des espaces publics, de limiter les haies, d'avoir un environnement calme et apaisé. Donc, ce crédit d'étude se monte à Fr. 205'000.--, étant donné que ce montant était prévu au budget des investissements 2020, il n'est pas nécessaire qu'il aille aux finances et nous vous proposons donc le renvoi pour étude à la Commission des travaux.

M. Dérobert : c'est une entrée en matière, M. Golay vous avez la parole.

M. Golay: merci M. le Président. Le groupe MCG va s'opposer à ce crédit d'étude; je voulais simplement vous expliquer pourquoi nous allons voter non à ce crédit d'étude pour les aménagements extérieurs. Il faut se rappeler que le MCG avait refusé le plan localisé de quartier de Surville, donc on ne va pas soutenir aujourd'hui des aménagements extérieurs si on était contre l'aménagement du tout. Raison pour laquelle on va voter non.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Haas: ma position est différente de celle du MCG, mais je vais vous dire pourquoi ce message me pose un vrai problème de fond et de forme. D'abord en page 4, quand on parle de la situation générale du mandat, on nous dit que la requalification des espaces publics existants seront réalisés dans un deuxième temps et feront l'objet d'une autre demande de crédit. Or, on vient de l'entendre de la bouche de Mme Moyard, et cela me fait plaisir de l'entendre, ce quartier de Surville est emblématique, c'est vraiment notre lieu phare à Lancy.

Pour la petite histoire et comme on est en début de législature, la couronne paysagère et le cordon boisé de Surville sont les armoiries de la Ville de Lancy et ce quartier, cela fait bientôt 30 ou 40 ans qu'il fait l'objet d'enjeux énormes, tant en matière de protection pour certains que d'urbanisation pour d'autres.

Aujourd'hui, il y a un PLQ qui est énorme, qui prévoyait d'ailleurs toute une série de mesures paysagères qui ont déjà été traitées par la précédente législature. On doit à mon avis aller plus loin, parce qu'un message juste pour des voiries de deux bouts de chemin par rapport à l'ampleur de ce projet et aux enjeux qui sont liés, j'ai un problème de cohérence. Je vous explique pourquoi – alors Mme Moyard n'y est pour rien parce qu'elle n'était pas là avant – on a déjà eu, lié au PLQ, un message d'accompagnement pour des mesures paysagères qui traite des voiries, des aménagements et d'un tas de choses. Je vous rappelle aussi – tout le monde devrait le savoir – qu'il y a quelque temps on a voté un crédit de Fr. 7'400'000.— pour la promenade Nicolas Bouvier qui sera un autre lieu emblématique du quartier de Surville. Cela veut dire qu'il doit y avoir une vision globale sur tout ce secteur.

Le dernier point, on parle de mesures à suivre dans ce message, alors qu'on a déjà un magnifique guide d'aménagement pour les espaces publics où, à ma lecture, il y a quasiment tout dedans.

Ma proposition, et pour le moment mon refus d'entrer en matière, est que si on veut habiter dans un grand parc, il faut qu'on ait une vision globale et que l'on puisse, au minimum, traiter de ce point, non pas par petits secteurs, mais de manière globale. Dans un deuxième temps, on verra le sort qui est réservé à mon refus en l'état, je proposerai un renvoi à une autre commission pour les raisons que je viens d'expliquer.

M. Bonfanti : je crois qu'il y a une incompréhension par rapport à l'étude qui est proposée. L'étude se concentre uniquement sur les voiries, c'est-à-dire l'accessibilité au quartier et sur les deux autres types de chemins qui sont le chemin de Gaimont et le chemin de Surville.

Concernant les aménagements extérieurs, la très grande majorité de ces aménagements seront réalisés par les promoteurs et non pas par la commune. Les autres types d'aménagement qu'on réalisera par la suite, les éco-points et autres, seront beaucoup moins importants et moins imposants que vous ne semblez le penser, Monsieur le Conseiller municipal. Donc, non, on se concentre uniquement sur l'accessibilité et sur la voirie du futur quartier qui va se densifier et, comme cela a toujours été le cas, ce sont bien les promoteurs qui aménagent et qui nous restituent ensuite ces aménagements, soit aux futures régies, soit au domaine public quand il y a une cession au domaine public. Concernant la coordination, elle est en bonne voie dans la mesure où nous avons engagé une entreprise, qui est payée conjointement par la Ville de Lancy et par l'Etat, permettant de faire les coutures entre les différentes promotions qui vont se réaliser, évidemment pas en même temps mais au fur et à mesure de l'état d'avancement du PLQ, ce qui permettra d'avoir une couture intéressante et ne pas avoir des blocs qui se constituent sans cohérence entre les différents immeubles.

Donc, on aura bien une cohérence entre les aménagements extérieurs à Surville, je peux vous le promettre car c'est un des éléments sur lequel on travaille depuis plusieurs mois entre l'Etat et la Ville de Lancy, c'est pour cela qu'on a engagé une personne qui va s'atteler à cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 23 oui, 12 non, 0 abstention.

M. Dérobert : notre proposition était de renvoyer aux Travaux. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Haas: vous m'avez pratiqué comme président de l'aménagement, donc vous savez ce que je veux faire. Très clairement par rapport à un objet de ce type et puisque la qualité paysagère de l'environnement de ce quartier, qui sera vraiment un quartier emblématique – j'ai compris que vous ne vouliez traiter que ces voiries - mais si on veut avoir une vraie vision globale de qualité et durable, je proposerai un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, même si ce sont des travaux qui ont l'air ponctuel, mais c'est pour avoir une vision globale de qualité de l'aménagement de ce site.

M. Bonfanti: c'est le service des travaux qui pilote ces travaux, ce n'est pas le service de l'environnement. Ce que je peux vous suggérer, c'est de renvoyer au service des travaux qui va s'atteler à vous présenter les différents travaux qui vont se réaliser dans ce PLQ et on peut très bien avoir un point de l'ordre du jour à la Commission de l'environnement et du développement durable qui présentera les aménagements extérieurs, parce que semble-t-il vous avez oublié ce point-là, donc on veut bien revenir là-dessus et vous présenter l'ensemble des aménagements extérieurs.

M. Dérobert : M. Haas, est-ce que vous maintenez votre proposition ?

M. Haas: je ne vais pas pinailler ce soir, je sais bien que cela concerne les travaux, mais de permettre aux gens de la Commission de l'environnement et du développement durable de se pencher sur quelque chose de plus global, pour moi c'était une opportunité. Mais alors associons-les, cela me va très bien.

M. Dérobert: nous allons passer au vote. Nous allons opposer les personnes qui veulent renvoyer aux travaux contre celles qui veulent renvoyer à une commission conjointe. C'était bien cela votre proposition?

Mme Moyard: la proposition de M. Bonfanti n'était pas de faire une commission conjointe. C'était de faire une autre séance de commission, celle de l'environnement et du développement durable, pour répondre aux souhaits de M. Haas et non de faire une conjointe avec la Commission des travaux. J'ai, pour ma part, cru comprendre que l'ancienne composition du Conseil appréciait peu les commissions conjointes.

Je ne peux que redire que, certes, c'est pour cela que nous avons parlé à deux voix sur ce sujet, l'aménagement de l'entier de ce nouveau quartier, bien sûr c'est un PLQ, bien sûr on était sur des composantes d'aménagement, moi ce qui m'intéresse dans ce développement, c'est effectivement l'image globale et c'est ce que j'ai mis en avant auparavant. Mais ce qui est vrai et on est vraiment sur des questions de travaux, c'est oui on va s'occuper des voiries, on va mettre en place une zone de rencontre 20km/h, on va s'occuper des questions de stationnement, vélos et 2-roues motorisées, on va s'occuper des cheminements des personnes à mobilité réduite, et tout cela, ce ne sont pas des questions d'environnement, ce ne sont plus des questions d'aménagement, ce sont vraiment des questions de travaux.

M. Haas: cet éclairage me convient. J'ai bien compris votre position à tous les deux, mais je ne voulais pas que ce soit réducteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : on a bien compris votre proposition, on va passer au vote de la proposition de renvoi à la Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté par 25 oui, 5 non, 5 abstentions.

d) Bâtiment av. Communes-Réunies 86bis – Hospice général, centre d'action sociale (CAS) – Crédit complémentaire (Fr. 280'000.--) (218-20.06)

Mme Moyard: ce bâtiment au 86b abrite le centre d'action sociale du Grand-Lancy, sur lequel nous avons dû faire un certain nombre de travaux, pour lesquels vous avez déjà voté un crédit d'investissement en 2017 pour un montant de Fr. 370'000.—, je vous présente ici une demande pour un crédit d'investissement de Fr. 280'000.— supplémentaire.

La raison en est simple et complexe à la fois : il y a à côté du centre d'action social trois locataires commerciaux, deux ont souhaité partir mais pas le troisième et, pas de chance, il est en plus situé au milieu, donc cela n'a été particulièrement pas pratique.

Nous avons dû décaler le planning et procéder en deux étapes, ce qui renchérit nettement le coût d'une part, et d'autre part étant donné qu'il est resté avec toute une procédure devant le Tribunal des baux, il a fallu ajouter un bloc sanitaire, une kitchenette, de la ventilation, etc.

Aujourd'hui nous avons enfin un accord et il partira dans un autre lieu qui est également un projet de la commune, c'est-à-dire la zone artisanale sous le viaduc des Grandes-Communes, mais ce montant assez important, je vous le concède, de Fr. 280'000.--, s'explique à la fois par cette arcade occupée dont on aurait voulu que le locataire se dessaisisse rapidement d'une part, d'autre part par des mauvaises surprises qu'on met d'habitude sous les divers et imprévus, qui malheureusement se sont réalisés ici pour Fr. 46'000.--, et nous avons dû faire des travaux complémentaires pour des problèmes d'isolation et de chauffage sur les locaux du centre d'action sociale, ce qui est d'ailleurs la plus grande part de la somme demandée.

C'est parfois fort compliqué de mener des travaux comme dans ce dossier qui dure, et donc il vous est demandé ce crédit d'investissement complémentaire de Fr. 280'000.— qui devra donc être étudié par la Commission des travaux et la Commission des finances.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : s'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter le renvoi à la Commission des travaux et des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux., puis à la Commission des finances, est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Voirie de Lancy – Agrandissement du dépôt – Crédit d'étude (Fr. 580'000.--) (219-20-06)

Mme Moyard: c'est la deuxième partie concernant la voirie. Il s'agit d'un projet d'agrandissement de la voirie qui est aujourd'hui trop petite. Et à côté du centre actuel, la commune possède des droits de superficie sur deux parcelles qui seraient fort intéressantes et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

qui permettraient un agrandissement de ce dépôt. L'idée est donc de vous proposer un crédit d'étude pour déterminer la faisabilité de ce projet d'agrandissement au montant de Fr. 580'000.--.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : s'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter le renvoi aux Commissions des travaux et des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux., puis à la Commission des finances, est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune (220-20.06)

M. Bonfanti: cette délibération revient au début de chaque législature pour permettre au Conseil administratif de passer des actes authentiques concernant des cessions au domaine public ainsi que des servitudes au profit de la commune qui n'engagent pas de coûts pour la collectivité. Cela veut dire que toute autre cession ou servitude qui engagera des coûts pour la commune devra de toute façon passer par le Conseil municipal.

Cette solution qui avait déjà été choisie il y a 5 ans permet un gain de temps et d'efficacité tant pour le Conseil municipal que pour l'administration communale.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

- M. Dérobert : pour cette délibération, il est demandé un vote sur le siège.
- M. Clémence: nous allons soutenir le vote sur le siège, on souhaiterait simplement qu'une information systématique soit faite lorsque ce type d'acte est signé pour qu'on puisse les voir passer, même si on ne les vote pas formellement.
- M. Bonfanti: est-ce qu'une information donnée à la Commission de l'aménagement vous suffit?

On lui répond par l'affirmative.

M. Dérobert : celles et ceux qui approuvent cette délibération veuillent bien lever la main.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. de charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ; à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement ;
- 2. cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025 ;

L'arrêté 220-20.06 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Campagne de promotion en faveur de l'économie locale – Crédit budgétaire supplémentaire (Fr. 320'000.--) (221-20.06)

M. Bonfanti: Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme vous le savez, les conséquences liées au COVID-19 sont brutales pour les secteurs de l'économie et notamment pour les activités commerciales qui sont au cœur des préoccupations du Conseil administratif.

Depuis plusieurs semaines, les autorités ont pris plusieurs mesures visant à accompagner et à soulager les entreprises lancéennes :

- suspension de loyers pour les locaux commerciaux dont la Ville de Lancy est propriétaire,
- report des bordereaux de la taxe professionnelle,
- prolongation du délai de retour pour la déclaration et de paiement,
- suppression de la facturation du forfait annuel pour la gestion des déchets des microentreprises et
- annulation de la facture du 2^e trimestre pour les entreprises aux déchets quantifiables.

Telles ont été les mesures prises pour soulager les entreprises au niveau de leurs coûts.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Les autorités souhaitent continuer à soutenir l'économie locale dans cette période incertaine en lançant une campagne visant à sensibiliser la population à privilégier les commerces locaux afin d'assurer leur pérennité.

Vidéo sur les réseaux sociaux et sur le site Internet, campagne d'affichage sur notre territoire et mise à disposition d'une application permettant aux commerces une meilleure visibilité sont des actions auprès de notre population qui visent à promouvoir les entreprises lancéennes et qui seront lancées ces prochaines semaines.

Les autorités souhaitent aussi intervenir en faveur des petits commerces de proximité indépendants, en raison individuelle, en société en nom collectif (SNC) et en société à responsabilité limitée (Sàrl) en proposant un bon d'achat.

Les entreprises lancéennes répondant strictement aux critères et aux domaines d'activités sélectionnés sont au nombre de 179 réparties au sein de 13 domaines d'activités allant de la boulangerie aux restaurants en passant par les salons de coiffure ou encore les instituts de beauté.

Si la décision est prise ce soir par votre Conseil d'aller de l'avant, l'action qui consiste à proposer un petit carnet de bons d'achat d'une valeur totale de Fr. 20.— (4 bons de Fr. 5.--) à chaque foyer lancéen serait lancée début septembre pour une durée de 3 mois.

Ces bons pourraient être utilisés dans les petits commerces participant à cette action et auront pour objectif d'inciter nos habitantes et habitants à consommer local, à continuer à fréquenter les commerces fragilisés par la situation ou à découvrir des commerces.

Le souhait est bien évidemment que les consommateurs achètent et consomment local pour un montant supérieur à celui du bon, ce qui pourrait avoir un impact pour les commerces.

Les autorités souhaitent que cette action à la fois concrète, symbolique et modeste puisse être déployée rapidement auprès des ménages et des commerces de proximité pour la rentrée scolaire, il est donc nécessaire d'entreprendre au plus vite des démarches.

Le Conseil administratif a conscience que la demande de vote sur le siège ce soir est particulière, mais c'est la situation qui l'est et qui nous contraint à agir de la sorte.

Pour cette raison, le Conseil administratif vous demande de faire bon accueil à ce projet de délibération visant à autoriser à engager les autorités à hauteur de Fr. 320'000.— pour soutenir les petits commerces de proximité à Lancy en votant sur le siège.

M. Dérobert : il s'agit d'une entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'entrée en matière ?

M. Couto : le groupe MCG va soutenir le vote sur le siège car c'est une mesure assez importante, vu que cela va stimuler l'économie locale et aider un peu les commerçants de notre commune.

M. Dérobert : M. Couto, je vous rappelle que nous discutons de l'entrée en matière et non d'un renvoi en commission ou d'un vote sur le siège.

Mme Fernandez: ce n'est peut-être pas non plus le bon moment, mais le groupe des Verts soutient également cette proposition de vote sur le siège et l'initiative du Conseiller administratif qui le juge urgent, étant donné la situation post-COVID.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole sur l'entrée en matière, nous allons voter cette entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Dérobert : nous passons maintenant à la discussion, savoir s'il y a des propositions de renvoi en commission ou de vote sur le siège.

M. Aeschbacher: la crise sanitaire que nous venons de vivre a fortement impacté notre économie.

Grâce à des décisions pragmatiques et rapides, un appui important a pu être apporté par la confédération et les cantons au tissu économique sous la forme notamment de :

- Crédits de transition de la confédération
- avances de liquidités
- chômage partiel (RHT)

Ceci afin de pallier l'urgence de la situation.

Nous devons désormais nous concentrer sur l'avenir en apportant des solutions permettant à nos entreprises de survivre à cette situation particulière dans la durée.

Ce soir, le Conseil administratif nous présente un projet de délibération louable, mais qui ne semble être qu'un emplâtre sur une jambe de bois et qui donc, pour le groupe PLR, manque sa cible.

Ce n'est pas en menant une grande campagne de promotion du commerce de proximité et en offrant quatre malheureux bons de Fr. 5.-- aux habitants, que l'on va sauver nos commerces de proximité.

Ce n'est d'ailleurs pas non plus en mettant en place une politique chaotique de la mobilité que nous les aiderons, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au point 7 de notre ordre du jour.

Ce que demandent les commerçants avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, ce sont des actions comme celles menées par le précédent conseiller administratif délégué, à savoir des mesures d'exemption des loyers commerciaux ou de suppression de la facturation de tout ou partie des frais de gestion des déchets.

Ce sont des mesures réduisant fortement leurs charges qu'ils souhaitent, alors même que leurs revenus ont été fortement impactés par la crise que nous avons vécue. Ceci afin de leur donner une véritable bouffée d'air frais.

Aujourd'hui il n'y a plus d'urgence, les entreprises sont encore soutenues par les dispositifs mis en place durant le COVID-19.

En revanche, c'est demain et après-demain que les difficultés vont s'amonceler au-dessus de leur tête et c'est à ce moment-là que notre commune devra pouvoir répondre présente avec des propositions qui profiteront à toutes et tous.

Or, le projet proposé ce soir n'apportera aucune véritable aide à ceux qui en ont véritablement besoin.

C'est pourquoi nous demandons le renvoi de ce projet de délibération à la Commission de la promotion économique afin d'étudier tous les moyens possibles et de mettre en place un véritable plan de soutien à notre économie locale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Clémence : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, le PS va bien évidemment soutenir ce projet et proposera le vote sur le siège et le soutiendra également.

L'aide aux commerces locaux est une priorité pour le parti socialiste et en particulier avec cette mesure qui permet, en même temps, d'aider les familles et les foyers lancéens à pouvoir, on l'a vu avec la question de l'aide alimentaire, subvenir à leurs besoins de manière urgente.

C'est aussi la raison pour laquelle nous demanderons l'urgence sur le vote de ce soir qui permettrait de démarrer le projet, comme c'est prévu, au 1^{er} septembre de distribution de ces bons et d'éviter un délai référendaire qui repousserait d'autant l'entrée en vigueur de cette mesure. L'aide aux foyers est importante, mais c'est aussi l'idée de créer une impulsion sur la durée – là je rejoins M. Aeschbacher, il faudra que la mesure de soutien puisse s'étendre sur la durée pour nos entreprises et en particulier les entreprises locales - mais aussi créer l'impulsion d'aller durablement vers une consommation auprès de ces commerces et les bons peuvent aider en cela sur la durée.

Par contre, j'ai un peu plus de peine à comprendre à quel point – alors déjà la politique de la mobilité a un intérêt dans ce débat – l'exemption des loyers pourrait être une mesure qui permettrait sur la durée de résoudre cette problématique, ou alors j'ai mal compris ce qu'a proposé M. Aeschbacher, et on propose d'exonérer à vie les loyers commerciaux – il faudra quand même m'expliquer à quel point cette mesure est durable.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-Verts libéraux salue les nombreuses actions mises en place par la commune pour le soutien des entreprises locales. Nous soutenons bien évidemment ce mouvement qui vise à renforcer l'économie locale surtout dans cette période de crise.

Néanmoins, ce projet pose un certain nombre de questions. L'initiative telle que présentée toucherait 200 entreprises environ, même un peu moins, alors qu'il en existe plus de 1800 à Lancy. Qu'en est-il de l'équité de traitement, en tenant compte par exemple que certaines entreprises ont bénéficié de loyers gratuits pendant la période de confinement, comment être sûr que ces commerces ont bien pignon sur rue et sont effectivement actifs sur Lancy, comment gérer l'utilisation de ces bons et s'assurer qu'ils sont réellement utilisés à bon escient ?

C'est pourquoi il nous semble essentiel de ne pas agir dans l'urgence. A notre avis, il n'y a pas d'urgence ni péril en la demeure, mais de prendre vraiment le temps de débattre de manière plus large, comme l'a dit tout à l'heure M. Aeschbacher, pour proposer un soutien qui soit réellement cohérent avec les besoins de nos entreprises.

Nous proposons donc également de renvoyer ce projet à la Commission de la promotion économique.

M. Bonfanti: M. le Président, l'urgence est là, si on attend deux ou trois mois on va avoir les premières entreprises qui vont faire faillite. On a reçu cette semaine une lettre du Conseil d'Etat, de Pierre Maudet, qui souhaite que les communes s'activent maintenant sur la promotion économique et sur le fait d'aider les petits commerces et aussi sur les entreprises en général.

Il ne faut pas se leurrer, si vous attendez deux ou trois mois et vous renvoyez cela en commission pour vous donner bonne conscience, et quand j'entends les propos qui consistent à dire qu'on aurait une iniquité de traitement, je vous rappelle que l'iniquité de traitement existe déjà. On a certains commerces qui n'ont pas payé de loyers pendant plusieurs mois et qui sont dans nos bâtiments, alors que les autres ont continué à payer leurs loyers. Donc, là l'iniquité de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

traitement ne vous a pas posé de problème, vous l'avez même saluée. Par contre, là cela vous pose un problème parce qu'il y a des entreprises qui pourraient toucher un bon et d'autres pas.

Comme on l'a dit au départ, on veut aider les commerces de proximité qui sont localisés sur Lancy et qui ont pignon sur rue, c'est-à-dire qui ont des activités directement avec la population. Je pense que l'on peut difficilement être plus clair que cela. Maintenant, c'est à vous de voir : souhaitez-vous pouvoir aider – je dis bien aider, on ne va pas pouvoir tous les sauver – le but c'est de pouvoir les aider un petit peu par rapport à la crise qu'ils sont en train de vivre maintenant.

J'entends que certains ont discuté avec des commerçants, j'ai aussi discuté avec des commerçants qui saluent le fait qu'on ait pu baisser les coûts à certains endroits, mais il ne faut pas se leurrer, s'ils n'ont pas de revenus, ils vont disparaître. Eux ce qu'ils souhaitent c'est que les consommateurs puissent retourner dans ces commerces et peut-être que d'autres consommateurs qui ne connaissent pas ces entreprises puissent y aller aussi et acheter des produits. Donc, oui, l'urgence existe et renvoyer cela en commission n'a aucun intérêt.

M. Dérobert : il y a donc deux propositions, celle de la discussion immédiate et celle du renvoi en commission de la promotion économique. Nous allons d'abord voter la première proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 23 oui.

M. Dérobert : j'ouvre la discussion et fais voter tout d'abord la proposition de clause d'urgence. Celle-ci doit être acceptée par deux tiers des votes, c'est-à-dire 22 voix, les abstentions ne sont pas comptées.

La proposition de clause d'urgence est refusée par 21 oui, 13 non, 1 abstention.

M. Dérobert : avant le vote de l'arrêté, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Haas: j'aimerais juste préciser une chose, je ne dis pas que c'est une mauvaise idée, mais de vous à moi, la distribution des bons, certains vont être perdus dans les pertes et profits parce que les gens ne les utiliseront pas, ils ont déjà pris le chemin de la France ou d'ailleurs pour aller faire leurs courses, il suffit de voir les médias ces temps. Moi je connais deux commerces de proximité qui sont des amis, le jour où la frontière a été ouverte ils ont perdu leurs clients. Donc bon ou pas bon, moi, à titre personnel, cela fait depuis le 15 mars que je vais faire mes courses dans tous les commerces lancéens sans avoir besoin d'y être incité.

M. Clémence: je remercie M. Haas d'être exemplaire et j'espère que nous le serons toutes et tous, avec ou sans bon. En l'occurrence, cela ne nous empêche pas de poursuivre la réflexion en commission sur des mesures qui seraient complémentaires, plus durables, on peut tout à fait reprendre ce sujet et le compléter, les deux ne sont pas incompatibles à mon sens.

Par contre, pour le vote de ce soir, je demanderai le vote nominal s'il vous plaît.

M. Dérobert : est-ce que cinq membres soutiennent cette proposition ? C'est le cas, nous voterons cette délibération à l'appel nominal.

Vu les circonstances exceptionnelles générées par le COVID-19 affectant brutalement tous les secteurs de l'économie et ses conséquences sur les activités commerciales ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Vu le souhait de la Ville de Lancy de poursuivre le soutien à l'économie locale en sensibilisant la population à l'importance de privilégier les commerces locaux, afin d'assurer leur pérennité et stimuler l'économie lancéenne;

Vu l'exposé des motifs;

Conformément à l'art.30, al.1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 320'000.-- destiné à promouvoir l'économie locale ;
- 2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2020, sous la rubrique 85.363;
- 3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

	OUI	NON	ABST.
ADAM Nathalie	X		
AESCHBACHER Thierry		Х	
ANTICH Simon		Х	
BARANYAI Evis	X		
BARRY Thierno	X		
BENCKER Jeanne	X		
BEUN Kristine	X		
BONVIN BONFANTI Anne	X		
BONVIN Philippe	X		
CAPTYN Mathilde	Х		
CARTER Vally	Х		
CLEMENCE Nicolas	Х		
COLLEONI Michele			Х
COUTO Armando	X		
DAHER Vincent		Х	
DE VECCHI Monica		Х	
DIA Priscille	Х		
EQUEY Véronique		Х	
FERNANDEZ Emilie	Х		
FISCHER Alain		Х	
GOLAY Roger	X		
HAAS Christian			Х

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

JOTTERAND Matthieu	Х		
LE GOFF Damien	Х		
MARTELLA Mauro	Х		
MAYER Vincent	Х		
MONOD Caroline	Х		
MUHLE Deborad	Х		
PETITE Mathieu	Х		
ROSALES Lucia	Х		
ROSSET Mariantonia	Х		
RUERAT Nancy	Х		
VANDEPUTTE Virginie			Х
VERGAIN Michel		Х	
VOGEL Thomas	Х		

L'arrêté 221-20.06 est acceptée par 25 oui, 7 non, 3 abstentions.

M. Bonfanti: le Conseil administratif souhaite remercier les membres du Conseil économique communal, à savoir Dominique Grosbéty, Jean-Claude Manghardt, John Tracey, Marco Föllmi et David Hiler, ainsi que Myriam Boussina et Stéphane Lorenzini pour avoir participé aux discussions concernant l'élaboration du bon d'achat et pour leurs conseils éclairés à un moment donné de la procédure.

7)	MOTIONS - RESOLUTIONS
	ation du groupe des Verts et Socialiste « Pour un coup d'accélérateur post-COVID-19 a mobilité douce à Lancy aussi » (R 011-2020)

Pour un coup d'accélérateur post-COVID-19 dans la mobilité douce à Lancy aussi

Considérant:

- les résultats des différents scrutins favorables à la mobilité douce à Genève durant la dernière décennie, et notamment l'initiative populaire cantonale 144 « pour la mobilité douce », la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres,
- la difficulté de respecter les exigences de distances sanitaires imposées par le COVID-19 dans les transports publics, et la nécessité de limiter le report des usagers-ères des transports publics vers la voiture,
- les mesures d'aménagement provisoires mises en œuvre par l'Etat de Genève en ville de Genève depuis le 12 mai 2020 pour sécuriser la circulation des cyclistes,
- les mesures d'aménagement provisoires en faveur des piéton-ne-s mises en œuvre par l'Etat de Genève en ville de Genève depuis le 2 juin 2020,
- la résolution du Grand Conseil (R 921) pour le développement et le renforcement des aménagements cyclables provisoires en lien avec le COVID-19 adoptée le 5 juin 2020,
- la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy »

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

votée par le Conseil municipal de Lancy le 15 novembre 2018,

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat :

- 1. à mettre en œuvre sans attendre des mesures urgentes semblables à celles mises en œuvre en ville de Genève pour améliorer la mobilité douce sur le territoire de la ville de Lancy,
- 2. à mettre en place sans attendre des zones de rencontre 20 km/h, en particulier aux abords des écoles, des crèches, des places de jeu, des places et des parcs publics
- 3. à élargir les voies cyclables existantes partout où cela est possible,
- 4. à installer des feux clignotants à davantage de carrefours que ceux déjà aménagés par l'Etat de Genève, pour permettre de diminuer les temps d'attente des piéton-ne-s, leur donner la priorité sur le trafic individuel motorisé¹ et sécuriser leur traversée, notamment aux arrêts de tram,
- 5. à sécuriser les carrefours pour les cyclistes (notamment par le marquage au sol, des panneaux signalant la présence des voies cyclables par des feux clignotants aux carrefours les plus fréquentés, par exemple au croisement de la route de Chancy et de la route du Pont-Butin, le carrefour des Esserts),
- 6. à transformer les espaces de stationnements mixtes vélo/deux roues motorisés en réservant strictement certaines places pour les vélos lorsque des arceaux sont déjà présents en indiquant "vélo" au sol.

¹ Voir Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 27 mai 2020, COVID-19: nouveaux aménagements provisoires en faveur des piéton-ne-s, https://www.ge.ch/document/covid-19-nouveaux-amenagements-provisoires-faveur-pieton-ne

Exposé des motifs :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien que nous attendions avec impatience la présentation de l'étude qui a été réalisée suite à l'acceptation à l'unanimité (moins deux abstentions) de notre Conseil de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », nous souhaitons proposer des mesures urgentes liées au COVID-19.

En cette période de déconfinement, les problèmes de mobilité risquent de s'accroître au-delà de la situation d'avant la crise. La circulation automobile privée est quasiment revenue au niveau précédant la crise, alors même que de nombreuses personnes pratiquent toujours le télétravail. La fréquentation des transports publics a chuté en raison des craintes de contagion.

Fort heureusement, des mesures courageuses ont été prises par la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, telles que l'aménagement de larges voies cyclables prises sur la circulation motorisée individuelle. Ces aménagements sont profondément démocratiques, puisqu'ils répondent aux aspirations réitérées régulièrement dans les urnes¹, et logiques, pour permettre au plus grand nombre possible de personnes de se déplacer en ville dans des conditions sécurisées, fluides, et par des modes préservant la santé et l'environnement.

La résolution propose la mise en place de mesures urgentes pour limiter autant que possible le report sur la circulation motorisée individuelle des habituels-elles usagers-ères des transports publics. Elle revendique de l'ambition dans ces mesures.

En parallèle, cette résolution se veut également un soutien aux travaux actuels menés suite à l'adoption de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », qui suivent un autre rythme et ne doivent pas être subordonnés à l'urgence de la crise

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

sanitaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à adopter cette résolution.

¹ Pour rappel, à l'échelle cantonale lors de la dernière décennie, à trois reprises au moins le peuple genevois s'est prononcé en faveur de la mobilité douce, d'abord dans le cadre de l'initiative 144 votée en 2011, ensuite en adoptant à 68% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en 2016 et enfin en 2018 en plébiscitant à 83% l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, adopté par la population suisse à 73%.

M. Dérobert : cette résolution a été déposée sur vos places. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole parmi les personnes qui ont déposé cette résolution ?

M. Mayer: Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, la résolution que nous présentons ce soir a un lien avec la crise sanitaire du Coronavirus. En effet, ainsi que vous l'avez constaté et ainsi que cela a été évoqué ce soir, avec le début du déconfinement, nous assistons désormais à une reprise de la circulation routière à un niveau très important. Les bouchons sont de retour en ville. Si je peux me permettre de le dire ainsi, les bouchons ont encore un grand potentiel puisqu'une partie de la population est encore en télétravail. Ainsi, lorsque tout le monde va reprendre le chemin du travail en présentiel, on risque d'avoir une paralysie beaucoup plus impressionnante. Pourquoi a-t-on déjà un niveau de circulation aussi important ? eh bien, c'est lié au fait que la fréquentation des transports publics est en nette baisse car les gens ont peur de la contagion par le virus.

Un risque de paralysie encore plus grand que la situation qui prévalait avant la crise se présente à nous. Les conséquences négatives d'une telle situation seraient évidemment en premier lieu une diminution de la qualité de vie, une perte pour l'environnement, mais également une perte pour l'économie, puisque, vous le savez bien, certaines personnes sont obligées de prendre leur véhicule motorisé pour travailler. On peut penser au domaine de la livraison, mais on pense également à certains travailleurs, certains indépendants qui ont absolument besoin de leur véhicule, de leur voiture ou de leur fourgonnette pour pouvoir aller travailler et ces personnes-là sont péjorées par le fait que de nombreuses personnes qui pourraient faire autrement prennent également leur voiture au même moment.

L'alternative pour les Vertes et les Verts serait d'inciter à la mobilité douce. Si plus de personnes recourraient à la marche quand c'est possible ou au vélo, les rues seraient libres pour les personnes qui le nécessitent vraiment.

Le problème, quand on discute avec les personnes qui pourraient prendre le vélo, c'est que la circulation en ville à vélo fait extrêmement peur. En effet, certaines voies n'ont pas de piste cyclable, d'autres ont des pistes cyclables qui ne sont absolument pas respectées par les autres usagers de la route et parfois certaines ont des belles pistes cyclables et lorsque on arrive au milieu du carrefour, on n'a plus de piste cyclable. Donc, l'absence de continuité des pistes cyclables est également un problème.

Le Conseil d'Etat et la Ville de Genève ont pris récemment des mesures très courageuses qui sont justement de créer de nouvelles pistes cyclables, voire d'agrandir la taille des pistes cyclables là où c'est nécessaire et également de développer certaines zones 20km/h dans certains quartiers pour développer la mobilité douce.

Notre résolution vise à inviter le Conseil d'Etat, partout où il en a la compétence sur la ville de Lancy, à reprendre ces mesures et à pouvoir développer cette mobilité douce. En développant d'ailleurs la mobilité douce, on arrive à d'autres bienfaits. Sans être exhaustif, je voulais en citer quelques-uns: premièrement la mobilité douce est peu coûteuse en énergie et en matériel. La

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

mobilité douce est également extrêmement économe de l'espace public. Ensuite, la mobilité douce favorise les rencontres et, donc en cela, est vecteur de lien social. Pour l'environnement, évidemment la mobilité douce est positive, puisqu'il y a peu de dégagement de gaz à effet de serre. Je tiens juste à rappeler que selon l'Office fédéral de l'environnement, en Suisse, chaque année, plus de 3000 personnes décèdent à cause de la pollution de l'air. Enfin, la mobilité douce est bonne pour la santé. Santé physique d'abord puisque faire un peu de sport est bon pour la santé. Mais également, et c'est la cerise sur le gâteau, la santé psychique puisque la science a prouvé que faire du vélo permet de générer certaines hormones, de l'endorphine, de la sérotonine, de la dopamine, qui rendent heureux. Ainsi, on peut conclure en disant que le vélo rend heureux.

Au vu de ces arguments, je vous invite, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à adopter cette résolution. Je vous remercie.

M. Golay: chers Collègues, on a pu prendre connaissance de cette résolution, pour certains sur nos places ce soir. Je l'ai lue attentivement. Tout d'abord, il faut savoir que le groupe MCG a toujours été favorable au développement de la mobilité douce. On s'est rarement opposé à des pistes cyclables, ou à des chemins piétonniers. Cela peut surprendre mais les Verts ne sont pas les seuls à défendre la mobilité douce.

Même avec les années d'expérience que j'ai eues au sein de ce Conseil municipal depuis 1986, j'ai eu des coupures, mais depuis cette date, j'ai rarement vu aussi les autres groupes qui s'opposaient à cette mobilité douce. Je crois que dans bien des cas tout a été accepté pour renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes ou autres usagers de la route.

A la lecture de cette résolution, j'ai l'impression qu'il y a à boire et à manger, c'est un peu un fourre-tout, comme un bazar, où on y vend tout et on y achète tout. Mais je pense qu'on peut vivre avec, il y a simplement quelques points, quelques remarques que je tiens à faire.

Déjà je trouve infâme d'utiliser le drame du COVID pour faire passer des thèmes politiques pour certains groupes. Je pense qu'il y a d'autres sujets que l'on peut amener pour améliorer la mobilité douce que de profiter de cet instant un peu malheureux.

D'autre part, ce qui dérange le plus dans cette résolution est le point 1 des invites. Prendre comme exemple la Ville de Genève et de vouloir l'imiter, je crois qu'il y a d'autres exemples que la Ville de Genève. Il n'y a qu'à voir tous ces boucliers qui se sont levés par rapport à ces mesures, l'agacement, cela a heurté bien des citoyens qui maintenant prônent l'automobile, d'autres qui défendent les pistes cyclables. Cela a créé un climat délétère par rapport à la vitesse avec laquelle ont agi la Ville et le Canton pour modifier les voies de circulation.

Je reste persuadé que si on change cette formulation du point 1, comme : « à mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Lancy », ce serait très bien. Tout le reste des mesures qui sont proposées, sans parler d'urgence, parce que l'urgence est très mauvaise conseillère, la précipitation est mauvaise conseillère, je pense que cela doit être réfléchi, on ne doit pas agir comme l'ont fait le Canton et la Ville de Genève, c'est ce qui a créé une opposition ferme d'une bonne partie de la population et qui a relancé, s'il y avait, la guerre des transports.

Je vous suggère de modifier le point 1 des invites pour qu'on puisse entrer en matière et discuter de cette résolution calmement en commission et d'avancer pour trouver les bonnes solutions pour que tout le monde puisse être satisfait de son mode de transport et les conditions qui vont avec en matière de sécurité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : on va d'abord voter l'entrée en matière, ensuite ce sera la discussion immédiate ou éventuellement un renvoi en commission et si c'est une discussion immédiate on pourra l'amender.

M. Aeschbacher: je ne sais pas si c'est le moment, vu ce que vous venez de dire, mais je vais quand même le dire.

Ce soir nous sommes saisis d'une résolution demandant la mise en place sur notre commune, sans attendre, de mesures urgentes semblables à celles existant désormais en ville de Genève, telles que des zones 20 km/h, l'élargissement des voies cyclables existantes, l'installation de feux clignotants ou encore la transformation des espaces de stationnement mixtes en les réservant strictement pour les vélos.

Selon l'exposé des motifs, « ces aménagements sont profondément démocratiques, puisqu'ils répondent aux aspirations réitérées régulièrement dans les urnes ».

Permettez-moi de me porter en faux contre cette allégation.

Si le peuple genevois s'est effectivement prononcé à réitérées reprises sur la problématique de la mobilité, cela l'a toujours été, jusqu'à ce jour du moins, dans le sens d'une garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport (article 190, alinéa 3 de notre Constitution) ou sous la forme d'une loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, fruit d'une négociation de plus de 20 ans, et dont le titre résume à lui seul, encore une fois, la véritable volonté des électeurs de conserver une cohérence et un équilibre entre les différentes mobilités. En fait tout le contraire de ce qui se fait actuellement en ville.

Enfin, il me semble important de rappeler qu'en même temps le peuple a accepté d'inscrire dans la Constitution à son article 92A la traversée du lac afin de permettre l'achèvement du contournement de Genève.

Il est donc fallacieux de présenter ces aménagements comme répondant aux aspirations réitérées régulièrement dans les urnes.

Cohérence et équilibre, le maitre mot de la politique voulue par le peuple. En fait tout le contraire de ce que démontre actuellement le Canton avec ses décisions prises à l'emporte-pièce, démontrant par là-même un véritable déni de démocratie.

J'entends déjà certains bancs nous traiter de pro-voitures à tout va.

Je me permets donc de rappeler à ce nouveau Conseil que nous avons voté - dans le nous il y avait aussi les élus PLR - le 15 novembre 2018 une motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy ». Cette motion demandait au Conseil administratif:

- De présenter au Conseil municipal dans les trois mois un projet de délibération pour un crédit d'étude, permettant d'identifier les itinéraires nécessitant des compléments et aménagements pour les vélos, proposant de nouveaux itinéraires et énonçant pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble des itinéraires cyclables actuels et potentiels;
- D'intégrer dans l'étude également l'aménagement de nouvelles places de stationnement vélos, si possible couvertes et sécurisées, en particulier à proximité immédiate des arrêts de transports publics, des commerces et des équipements publics;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

- De présenter au Conseil municipal un crédit d'investissement correspondant, dans un délai d'un an au regard de l'inauguration du Léman Express et ses stations-vélos sur Lancy ;

Dans sa réponse du 31 octobre 2019, le Conseil administratif expliquait qu'un appel d'offres avait été lancé et que le planning prévu était le suivant :

- Etat des lieux jusqu'en octobre 2019
- Diagnostic en novembre 2019
- Propositions en janvier 2020
- Présentation printemps 2020

Je pars donc du principe que ce calendrier a été tenu et que le Conseiller administratif délégué possède un dossier complet sur ce sujet.

Il est donc parfaitement envisageable de renvoyer cette résolution en commission afin de la traiter en même temps que cette fameuse présentation lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire. Nous pourrons alors prendre des décisions cohérentes et équilibrées en ce qui concerne la mobilité sur notre commune.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il est important d'agir aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire afin d'éviter les erreurs commises en ville de Genève et la gabegie qu'elles provoquent.

M. Dérobert : pour rappel, on est toujours sur l'entrée en matière, ce genre de discours devrait être à la suite de l'entrée en matière. Nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 0 non, 5 abstentions.

M. Dérobert: nous discutons maintenant sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

Mme Vandeputte: je vais rejoindre un peu les conclusions de M. Golay, c'est-à-dire que, effectivement, la mobilité douce doit et je pense sera développée partout sur la commune et sur le canton, pour moi c'est une certitude. Elle a besoin de cohabitation entre les différents modes de transports, c'est indispensable. La place qui doit être donnée aux cyclistes et aux piétons, qu'ils soient promeneurs ou passants doit être donnée et pour le moment, effectivement c'est un sérieux problème de circuler dans la commune, voire dans le canton. C'est clair qu'il y a cette marche en avant et pour faire cette marche en avant, pour la continuer, il est nécessaire de réfléchir et d'analyser les possibilités réalistes et praticables.

Pour moi, il s'agit de prendre le temps nécessaire pour implanter des aménagements que les citoyens pourront s'approprier pleinement. Il s'agit aussi d'anticiper des effets de chaque installation pour éviter des répercussions indésirables, éventuellement de déplacer des problèmes, voire de créer des situations absurdes.

Pour cela, il ne faut pas jeter de la peinture au sol, supprimer des places de stationnement ou installer des potelets et espérer que des cyclistes ou des piétons empruntent ces voies.

Les dispositifs d'urgence et temporaires apportent de la confusion pour les usagers des voies de circulation. En ville de Genève, le succès n'a pas forcément été au rendez-vous, que ce soit pour les piétons ou les cyclistes. Les services n'ont pas pu faire leur travail aussi bien qu'ils l'auraient voulu. Pourtant, l'aménagement d'une chaussée, d'une route, d'un trottoir, d'une piste, demande de la concertation, de l'analyse, de l'anticipation et bien entendu de la planification. Pour moi, il serait précieux de faire le point sur ce qui a fonctionné ou non, avant de nous-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

mêmes entreprendre des travaux sur la ville de Lancy. Les exemples de la ville de Genève, ce qui n'a pas marché entre autres, seraient intéressants à relever.

Pour moi, la précipitation ne fera qu'engendrer des erreurs et des coûts qui pourraient être évités. Il ne faut pas oublier que des marquages temporaires, des routes obstruées, etc. ce sont des équipes qui se déplacent pour peindre la chaussée, installer des potelets et des panneaux de signalisation pour ensuite y retourner gratter la peinture, désinstaller le tout ou une partie plusieurs semaines plus tard.

Alors qu'au final, en prenant un peu plus de temps, on a des installations qui sont pérennes, fiables et viables, sécurisées, et des citoyens heureux de s'approprier leurs rues de la manière la plus naturelle possible.

Pour ces motifs, le groupe PDC-Verts libéraux propose que cela soit étudié, aussi rapidement que possible également, en Commission de l'aménagement, si ce n'est déjà prévu.

M. Clémence: concernant le vote sur le siège, je pense qu'il est important de constater que la réponse à la crise est vraiment liée à cet objet. Pour répondre aux propos de M. Golay, l'idée est bien de constater que les gens ont la crainte de prendre les transports publics actuellement liée à la crise, masque ou pas masque et, du coup, prennent la voiture à la place. C'est donc bien pour répondre à cette thématique-là et à cette analyse-là, ce constat qui est fait, que nous proposons de prendre rapidement des mesures qui permettent de faire le choix du vélo plutôt que le choix de la voiture à la place des transports publics et c'est bien pour cela qu'on demande que cela soit voté rapidement et si possible ce soir.

Je reprendrai la parole sur le fond tout à l'heure si vous le permettez.

M. Golay: je pense que le groupe MCG pourrait, pour l'entrée en matière, être favorable et renvoyer bien sûr l'objet en commission. Simplement, cela dépendra si vous acceptez l'invite. Le PDC ou d'autres partis l'ont dit, si on le fait d'une manière irréfléchie, ce n'est pas sain, il faut négocier avec les partenaires, que ce soit les commerces ou autres, acteurs de notre commune, pour envisager de créer de nouvelles mesures pour renforcer la mobilité douce.

Si on y va à la va-vite et que l'on demande demain matin à 15 fonctionnaires de nous peindre la moitié des chaussées de la commune de Lancy, je ne pense pas qu'on va arriver à un résultat satisfaisant pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je crois qu'on a tous la volonté d'améliorer la sécurité, que ce soit des piétons, des cyclistes ou autres usagers de la route.

Et pour répondre à M. Clémence, si on regarde, on n'a jamais aussi bien circulé sur les routes pour ceux qui utilisent leur voiture depuis qu'il y a le COVID, même à la fin du déconfinement. On ne voit pas beaucoup plus de cyclistes. Je présume que c'est le télétravail qui décharge un peu nos voiries d'usagers, que ce soit automobilistes, cyclistes ou autres. C'est clair qu'il y a plus de piétons par contre, on voit que beaucoup profitent de faire de la marche. On n'a qu'à traverser le pont Butin pour se rendre compte qu'effectivement il y a un nombre assez important de piétons par rapport à l'avant-COVID.

Restons sages, soyons disciplinés, ne faisons pas tout et n'importe quoi dans les heures ou les jours qui suivent pour créer de nouvelles pistes cyclables qui seraient surdimensionnées par rapport aux besoins de la commune. Réfléchissons avant de prendre ces mesures, faisons-le en commission et à ce moment-là le groupe MCG se ralliera à l'ensemble certainement du Conseil municipal. C'est mieux d'avoir une unanimité sur des sujets de la sorte que d'avoir des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

oppositions et d'ouvrir des débats stériles dans le futur, même si ce n'est pas forcément en commission si vous votez le sujet sur le siège.

M. Mayer: sur le fond, nous en parlerons plus tard. Sur le vote sur le siège, le cœur même de cette résolution est de traiter de l'urgence.

Pour la discussion qui aura lieu en commission, on l'a déjà citée, il y a la motion et je pense que notre Conseil trouvera facilement des majorités, j'entends tous les partis qui sont favorables à trouver des solutions raisonnables de mobilité douce.

Cependant, cette résolution – on peut considérer comme infâme d'utiliser l'urgence du COVID, moi je pense que c'est un qualificatif qui n'est pas bien approprié en l'état – je pense plutôt que c'est le moment justement d'essayer de trouver des solutions qui sont innovantes et qui vont plus loin.

Des erreurs ont probablement été faites en ville de Genève, en espérant que lorsqu'on pourra mettre en place des mesures sur la ville de Lancy, on fasse moins d'erreurs; effectivement en agissant plus vite on risque encore de faire des erreurs, mais c'est aussi en faisant des erreurs que l'on peut vraiment faire progresser les choses.

Pour moi, il y a deux temps: il y a le temps de la motion dont les études d'impact vont pouvoir être mises en place petit à petit; et il faut vraiment répondre à l'urgence parce que sinon les personnes qui prenaient les transports publics vont continuer à prendre leur voiture et paralyser encore plus notre ville. Voilà pourquoi j'insiste sur le fait de voter cette résolution sur le siège.

M. Haas: je suis ravi d'avoir entendu M. Mayer parce que comme pratiquant effréné du vélo, je suis content de savoir que cela fait du bien physiquement et psychologiquement. Justement on a déjà dans ce guide, auquel je m'accroche, mais on a toute une page dédiée à la mobilité, dans le plan directeur communal que vous allez bientôt voir, toutes les questions liées à la mobilité, à la circulation, ont été épluchées en commission et pour moi l'urgence n'est pas liée au COVID, elle est liée au réchauffement climatique. Si on veut prendre des mesures pérennes et voir – et c'est mon rêve je vous l'avoue – un jour dans le classement des villes où on est le mieux à vélo - il y avait ce classement l'autre jour dans les médias, il y avait Copenhage, Anvers, Amsterdam –et si un jour on veut avoir Lancy, il faut qu'on le fasse de manière cohérente et étudiée et pas avec des scotchs.

Cette urgence de l'été et d'avoir des demi-mesures, pour moi c'est une bonne idée mais elle ne va pas assez loin par rapport à ce qu'on veut installer plus loin.

M. Dérobert : puisque tous les groupes ont pu s'exprimer, je vais vous proposer de voter soit pour la discussion immédiate, soit pour le renvoi en commission.

La proposition de vote sur le siège est votée par 19 voix contre et le renvoi en commission par 16 voix pour.

M. Dérobert : c'est une discussion immédiate. M. Golay si vous voulez proposer un amendement c'est maintenant.

M. Golay: il s'agit de modifier le point 1 des invites, à savoir: « à mettre en œuvre sans attendre des mesures urgentes semblables à celles mises en œuvre en ville de Genève pour améliorer la mobilité douce sur le territoire de la ville de Lancy », devient: « à mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la ville de Lancy ».

M. Dérobert : un amendement ayant été demandé, nous allons discuter de cet amendement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

- M. Clémence: je pense que cet amendement est tout à fait acceptable du point de vue des Socialistes et on pourra le soutenir surtout si cela permet au MCG de soutenir l'ensemble de la résolution. J'ajouterai peut-être, en sous-amendement, le mot « urgent » qui a été supprimé et le reste de l'amendement nous convient.
- M. Colleoni: le pdc-verts libéraux voudrait aussi amender le point 2.
- M. Dérobert: je vous remercie mais pour l'instant on parle du premier amendement, on reviendra sur le deuxième par la suite.
- M. Vogel: je ne crois trahir personne en disant que le groupe des Verts peut aussi accepter l'amendement proposé. Simplement, on souhaiterait garder les deux mots « sans attendre », ce qui rejoindrait ce qu'a proposé M. Clémence, et qui soulignerait le caractère urgent.
- M. Dérobert : en fait, vous proposez de ré-amender un amendement pour revenir quasiment au point de départ.
- M. Golay: ce que nous, nous ne souhaitons pas, on l'a dit, c'est que demain matin on voie des lignes jaunes, des pas, des traces de pattes d'animaux, comme cela s'est produit en ville de Genève. « Sans attendre », cela pourrait nous convenir parce que cela laisse une certaine marge de réflexion et cela permet aussi aux commissions de pouvoir revenir sur le sujet, parce qu'il ne faut pas que ce soit des décisions fermes et qu'on retrouve tout ce qui aura été entrepris après le COVID. Si vous utilisez cette situation, ce n'est pas pour prendre des mesures imposées sur du très long terme. Il faut rester, comme je l'ai dit auparavant, sage, prendre des décisions réfléchies et pas se précipiter pour prendre des mesures qui vont révolter la moitié de la population de Lancy et heurter les automobilistes ou les cyclistes. Je pense que ce n'est pas le but de chacun, il faut qu'on vive en parfaite harmonie sur la commune. Et avec « sans attendre », je pense que la marge peut être d'un mois ou deux mois, et non pas demain matin.

On peut laisser « sans attendre », c'est ce que je suggère au groupe, parce que cela évolue de manière assez rapide, donc on n'a pas pu se positionner sur ce nouvel élément, mais en ce qui me concerne cela peut me convenir.

- M. Dérobert : je relis la proposition du groupe MCG avec la modification de M. Vogel.
- « 1.à mettre en œuvre sans attendre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la ville de Lancy ».

Nous passons au vote.

La proposition d'amendement est acceptée à la majorité des membres présents.

M. Colleoni: je voulais revenir sur le point 2 pour l'amender et enlever les mots « sans attendre ». Il est vrai que l'urgence et en plus là dans les zones 20km/h, il faut oublier le « sans attendre », car on sait que les routes cantonales - certaines routes où il y a les écoles sont des routes cantonales - donc le temps d'avoir des réponses sur les routes cantonales, je ne pense pas que ce sera un mois ou deux mois, donc cela ne va pas être « sans attendre ».

De plus, à ma connaissance, on a déjà des zones 20km/h dans la plupart des zones où il y a des crèches, des écoles, etc. donc cela n'a pas de sens de mettre cela en urgence, en tout cas pour ces secteurs-là.

Donc le PDC-Verts libéraux souhaite amender et enlever au point 2 « sans attendre ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Vogel: je peux parfaitement comprendre que de mettre en place des zones de rencontre, cela demande un investissement plus lourd que mettre deux pots de peinture sur la route.

Si je lis la phrase : « par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat (...) », on est au bon endroit. Justement s'il y a des conséquences cantonales, on invite le Conseil d'Etat, donc je ne vois pas la nécessité d'enlever le « sans attendre », sachant que de toute façon le Conseil d'Etat va prendre son temps.

- M. Dérobert : merci M. Vogel pour ce pragmatisme. M. Bonfanti, vous avez la parole.
- M. Bonfanti: actuellement, il n'y a pas vraiment de cohérence sur les réseaux qui sont à proximité des écoles. On a du 50, du 40 et du 30km/h.
- M. Colleoni: il me semble qu'il y a du 20km/h aussi.
- M. Bonfanti: il y en a une juste derrière l'école du Petit-Lancy, mais je prends l'exemple de l'école des Palettes, on est à 50km/h, l'école en Sauvy on est à 40km/h, d'autres zones on est en zone 30km/h. A part cette zone-là qui est à 20km/h, parmi toutes les autres écoles, on a vraiment une différenciation au niveau du kilométrage. La question qui se pose, c'est de savoir si à un moment donné on veut tout passer en zone 20km/h ou 30km/h.
- M. Colleoni: pourquoi faire cela en urgence, alors qu'on ne l'a pas fait avant. Il y a quand même une incohérence là-dessus, c'est que quand on a fait les écoles, pourquoi n'est-on pas déjà passé à ces zones 20km/h et maintenant qu'on a ce mode en COVID, on va tout faire en urgence et tout passer comme cela. Je n'arrive pas à saisir l'urgence maintenant.

Mme Vandeputte: c'est vrai que ce « sans attendre » c'est synonyme de mesures urgentes. Vraiment j'invite tout le monde à ne pas se laisser emporter par cette volonté de vouloir faire les choses très vite. On a des exemples très concrets autour de nous, dans les communes voisines, où il est compliqué de partir dans des mesures d'urgence. Si on maintient le « sans attendre », le risque qu'on va voir c'est que des équipes dans l'administration vont passer beaucoup de temps pour réparer les erreurs, pour essayer de récupérer les fautes, toutes ces équipes vont aller sur place pour faire des marquages et vont être re-sollicitées, il va falloir répondre aux doléances, il va falloir réparer ce qui pourrait l'être et il faudra vivre avec certaines situations compliquées, le temps que l'analyse se fasse et que l'on répare la situation ensuite ou qu'on installe d'autres choses qui seront plus viables. Pour moi, de partir dans l'urgence, c'est prendre trop de risques, on risque de perdre de l'argent, de perdre du temps, de perdre de l'énergie, des collaborateurs qui se déplacent et qui répondent à des doléances, c'est de l'argent. Je pense qu'il est vraiment important de prendre le temps d'analyser les situations, les circuits, les aménagements, que ce soit bien pensé, bien réfléchi comme je l'ai dit avant.

Je soutiens le fait qu'on enlève le « sans attendre », j'aurais voulu qu'on l'enlève aussi de la première invite, parce que cela a besoin d'être traité en commission, c'est important. Maintenant cela peut être traité en commission de manière urgente. Je pense que si l'on s'y met en commission et que l'on travaille là-dessus, cela peut se résoudre plus vite que ce qui arrive depuis 2018 manifestement.

- M. Dérobert: je vous rappelle qu'on est déjà dans la discussion immédiate, le renvoi en commission n'est plus envisageable.
- M. Golay: je pense que ce que va nous dire M. le Maire va être important, de savoir s'il faut vraiment voter ou non ce « sans attendre ». Tout dépend des autorités exécutives. Si on nous dit que demain matin tout va être transformé, on ne peut pas considérer que ce « sans

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

attendre » veut dire prendre immédiatement l'étude de ces modifications de marquage de chaussée. J'attends la réponse de M. Bonfanti, je pense que c'est lui qui va s'exprimer sur ce sujet, cela va être très important.

Comme je l'ai dit, si « sans attendre » veut dire demain matin, on n'est pas d'accord. On va se positionner : si c'est réfléchi, même si cela ne passe pas en commission, le Conseil municipal peut de toute façon revenir sur chaque décision qui est prise, on pourra faire des évaluations.

Si on regarde ce qui est demandé dans le texte, et c'est cela qui heurte le plus la population, « à élargir les voies cyclables existantes partout où cela est possible ». J'ai regardé ce qu'on a sur la commune, j'imagine mal que demain il n'y ait plus qu'une voie de circulation sur les Communes-Réunies ou sur la route du Grand-Lancy, parce que là on arriverait à un fiasco total, pire que ce qui se passe en ville de Genève. Donc, il n'y a pas beaucoup de possibilités, d'autant plus que nous avons déjà bien des pistes cyclables, j'ai pris l'exemple des Communes-Réunies, tout le long il y a des pistes cyclables qui sont largement suffisantes si on regarde le nombre d'utilisateurs pour ne pas supprimer une voie de circulation supplémentaire. C'est bien aux endroits où cela est possible. Donc on peut faire confiance au Conseil administratif pour autant qu'il nous assure qu'il n'y a pas demain matin des peintures sur toute la chaussée de Lancy.

Cela me rappelle cette peinture culturelle qui avait été mise aux Esserts - c'est un autre sujet mais cela a aussi été voté dans la précipitation - d'embellir la trajectoire du tram et on a vu ce que cela a donné, personne ne regardait ces peintures.

Hors micro, M. Aeschbacher propose une motion d'ordre.

M. Dérobert : M. Aeschbacher demande une motion d'ordre, mais il cède quand même la parole à M. Bonfanti.

M. Bonfanti: c'est vrai que quand on dit le plus rapidement possible, si je prends l'exemple de la Ville de Genève, c'est une fake news de penser que cela s'est passé en une soirée et qu'il n'y a eu aucune séance de concertation qui a été mise en place. Les services de l'aménagement du territoire et les services de l'Etat, au niveau de la ville de Genève, cela fait 2 ans qu'ils discutaient de cela. Au bout de 2 ans, ils ont décidé de mettre cela en place parce qu'il y avait cette opportunité du COVID et qu'on savait très bien que les gens ne prenant pas les transports publics, on souhaitait qu'ils utilisent plutôt le vélo que la mobilité individuelle motorisée.

Pour la Ville de Lancy, si cette résolution devait être acceptée, il est bien entendu que l'on va devoir discuter avec l'Etat des opportunités et des lieux où on pourra travailler là-dessus, on ne va pas du jour au lendemain installer des pistes cyclables et mettre des zones 20km/h, il y a une réflexion qui va devoir avoir lieu.

Par contre, là où on doit être rapide, c'est sur les discussions entamées avec l'Etat, on ne va pas attendre 6 mois avant de rentrer en discussion avec l'Etat, l'objectif est d'avoir une séance technique assez rapidement pour qu'on puisse déterminer les lieux où l'on pourrait avancer assez rapidement sans qu'il y ait trop de contraintes, tout en respectant la loi bien entendu.

C'est un élément à mon avis indispensable qu'il faut dire : on va avoir une réflexion c'est certain. Je ne pense pas qu'on ait besoin de passer en commission, heureusement cela a été mis de côté, mais on va travailler conjointement avec l'Etat pour trouver les solutions qui soient les plus intéressantes tant pour les cyclistes que pour les autres acteurs de la mobilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : selon l'article 35, je passe la parole à M. Aeschbacher, et ensuite à l'ensemble des groupes qui la demanderont. On se limitera aux cinq prochaines interventions et nous voterons cette motion d'ordre. Si elle est acceptée nous passerons directement au vote de cette résolution.

M. Aeschbacher: je pense que chacun des groupes politiques a pu s'exprimer sur cette résolution, longuement pour certains, je laisse les autres groupes politiques s'exprimer là-dessus et je vous propose de soutenir cette motion d'ordre qui nous permettra de passer aux autres points.

M. Clémence: j'ai un souci formel, car il me semblait qu'on était en train de traiter de l'amendement du PDC, donc je ne comprends pas très bien si la motion d'ordre concerne l'amendement ou la résolution. Sur l'amendement, j'allais dire que nous pouvons tout à fait le soutenir et aller dans le sens du PDC d'enlever le terme « sans attendre », en particulier si cela permet de réunir une majorité plus importante de ce Conseil municipal sur le vote de la résolution.

Je proposerai, si Monsieur le président l'accepte, qu'on vote formellement sur l'amendement proposé par le PDC, que l'on soutiendra en tant que groupe socialiste et ensuite on pourra voter sur la résolution.

Je ne sais pas si formellement, vu que je n'ai plus la parole après, je fais la prise de parole de fond que je souhaitais faire après les amendements, je vais peut-être enchaîner en essayant d'être bref.

Simplement, pour rappeler par rapport à certains éléments qui ont été dits, concernant par exemple la liberté de choix du mode de transport, certains ont rappelé la constitution genevoise qui effectivement formalise cette liberté de choix. Les lecteurs attentifs auront remarqué que dans la constitution, sur ce même alinéa, il est indiqué aussi la sécurité du mode de transport et sa fluidité. En effet, cela comprend aussi la mobilité douce. Et vous comprendrez bien, pour ceux qui ont lu l'étude EPFL de Vincent Kaufmann de l'année passée qu'il n'y a d'une part plus d'automobilistes exclusifs, tout le monde prend plusieurs modes de transport à des moments différents de sa semaine ou de son année. Cela veut dire que des automobilistes qui seraient des automobilistes du quotidien prennent aussi le vélo à différentes occasions.

Le deuxième élément qui est à relever de cette étude, c'est que le premier critère qui empêche les gens de choisir le vélo est la dangerosité. C'est bien dans ce sens-là qu'on propose des mesures importantes qui sont effectivement des mesures, on l'a rappelé, urgentes, puisqu'elles répondent à l'actuel choix du mode de transport en cas de crise, lors de cette crise actuelle et c'est bien pour cela qu'on propose cette résolution qui est, cela a été rappelé par les Verts, complètement complémentaire avec la motion que l'on traitera en commission.

Par rapport aux prises de position des différents groupes, sachant que pour la partie PDC en particulier, c'est une mesure prise par leur magistrat, au niveau cantonal, qui a été soutenue par son groupe politique au Grand Conseil, donc au niveau cantonal - je scrute avec attention le vote des élus lancéens ce soir au niveau du PDC - sachant que même le PLR est divisé au niveau cantonal - on a vu certaines démissions, certaines prises de position de votre ancien président également - je rappellerai aussi que sur les trois textes qui avaient été déposés au Grand Conseil, deux contre ces mesures, un en faveur, le PLR a aussi voté la mesure en faveur, la troisième des motions qui étaient proposées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Je pense que c'est un texte qui peut réunir une large majorité de notre Conseil, en particulier puisque nous faisons le travail de compromis en acceptant les amendements des uns et des autres. On l'a fait pour celui du MCG et on le fera pour celui du PDC en espérant que cela puisse amener si ce n'est une unanimité, du moins une très large majorité de notre Conseil.

M. Golay: j'espère que je ne vais pas encore déranger M. Aeschbacher en prenant la parole. Je tiens à remercier le groupe socialiste de ce compromis. Je pense que le MCG, si ce n'est pas traité dans une urgence immédiate, sera vraiment enclin à faire son travail à l'occasion lorsqu'on aura des présentations par rapport à ce qui sera décidé par le Conseil administratif, si on aura encore un mot à dire, mais connaissant le côté démocratique du Conseil administratif, je pense qu'il nous soumettra sa proposition avant de changer le cours de l'histoire sur la commune.

On participera vraiment aux travaux ou à l'acceptation de ce qui peut améliorer la sécurité de chacun.

M. Vogel: simplement pour dire que nous aussi nous pouvons parfaitement soutenir l'amendement proposé au point 2, si on enlève le « sans attendre ». Rappelons que la résolution dit bien que « le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat ».

M. Dérobert : nous allons voter le deuxième amendement, à savoir de supprimer au point 2 le terme « sans attendre ».

« (...) 2. à mettre en place sans attendre des zones de rencontre 20 km/h, en particulier aux abords des écoles, des crèches, des places de jeu, des places et des parcs publics ».

La proposition d'amendement est acceptée par 27 oui, 2 non, 6 abstentions.

M. Dérobert: nous allons voter la motion d'ordre pour voter directement la résolution.

La motion d'ordre est acceptée par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. Dérobert : nous passons au vote de la résolution amendée.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat :

- 1. à mettre en œuvre sans attendre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Lancy,
- 2. à mettre en place des zones de rencontre 20 km/h, en particulier aux abords des écoles, des crèches, des places de jeu, des places et des parcs publics
- 3. à élargir les voies cyclables existantes partout où cela est possible,
- 4. à installer des feux clignotants à davantage de carrefours que ceux déjà aménagés par l'Etat de Genève, pour permettre de diminuer les temps d'attente des piéton-ne-s, leur donner la priorité sur le trafic individuel motorisé¹ et sécuriser leur traversée, notamment aux arrêts de tram,
- 5. à sécuriser les carrefours pour les cyclistes (notamment par le marquage au sol, des panneaux signalant la présence des voies cyclables par des feux clignotants aux carrefours les plus fréquentés, par exemple au croisement de la route de Chancy et de la route du Pont-Butin, le carrefour des Esserts),
- 6. à transformer les espaces de stationnements mixtes vélo/deux roues motorisés en réservant strictement certaines places pour les vélos lorsque des arceaux sont déjà présents en indiquant "vélo" au sol.

La résolution R011-2020 amendée est acceptée par 27 oui, 4 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCES DES 6 JANVIER, 3 FEVRIER ET 2 MARS 2020 - RAPPORTEURS : M. JEAN FONTAINE, MME NATHALIE ADAM ET MME CORINNE GACHET CREFFIELD

Concept énergétique territorial – Validation des fiches

Mme Adam présente le sujet :

Rapport de la commission du 3 février 2020

Le « Concept énergétique territorial » (CET) avait été présenté à la commission sous forme d'un powerpoint lors d'une précédente séance. La discussion se porte dans un premier temps sur le concept en lui-même, puis sur les fiches-actions et la fiche J. Cette dernière pourra être préavisée mais sera votée en même temps que le Plan directeur communal dans sa globalité.

S'en suivent plusieurs discussions notamment au sujet de la sensibilisation des enfants aux questions liées à l'énergie par le biais du concept « Ecole de l'énergie Lancy » ou au sujet des économies d'énergie réalisées sur les immeubles appartenant au patrimoine administratif ou financier de la commune de Lancy par le biais du système de comptage intelligent mis en place il y a quelques années qui permet à un collaborateur de la Ville de Lancy d'avoir accès aux consommations respectives de ces immeubles et constater rapidement s'il y a des dérives.

Plusieurs remarques sont ensuite faites sur le CET:

Il est accepté par la commission que la fiche action no 7 soit complétée pour y mettre un double aspect, la sensibilisation devant être faite tant auprès de la population individuelle générale que systématiquement dans toutes les écoles.

Suite à plusieurs échanges entre une commissaire et le Conseil administratif en charge des travaux, la commission accepte d'ajouter, dans le point description de l'action de la fiche no 5, une explication quant au fait qu'un réseau CAD peut avoir une première phase fossile mais qui est vouée à être substituée.

La commission accepte ensuite que le volet sur la sensibilisation globale auprès de la population dans la fiche no 7 mentionnera aussi la possibilité d'un stand d'information concernant le développement durable et l'énergie par le service des travaux et de l'urbanisme, lors des naturalisations, destiné aux jeunes et aux nouveaux naturalisés.

Sur proposition d'un commissaire, la commission accepte que la fiche J mentionne simplement « avec comme objectif une société à 2000 watts » et que les termes précédant cette phrase soient supprimés.

Sur proposition du même commissaire, la commission accepte trois modifications de tournure de phrases et de syntaxe.

Concernant les suites et le futur vote, le Conseil administratif propose que ce point soit remis à l'ordre du jour pour la prochaine séance de la commission, après que les modifications discutées ci-dessus aient été effectuées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Rapport de commission du 2 mars 2020

M. Lorenzini annonce que le Concept énergétique territorial (CET) a été renommé à la demande du Canton. Il s'intitule désormais « Plan directeur des énergies communales (PDEC) ». En effet, il s'agit d'un document qui est appelé à être intégré comme annexe dans le Plan directeur communal. Ce document sera voté en même temps que le PDCom.

Un échange se fait sur quelques demandes de précisions dans le texte.

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement les fiches du CET.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

Vote accepté à l'unanimité.

- 9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT SEANCE DU 18 MAI 2020 RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER
- a) Examen et approbation des comptes 2019 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (215-20.05)

M. Aeschbacher présente le sujet: en introduction, M. Lorenzini relève que, comme à l'accoutumée, la commission reçoit les représentants de la Fondation pour le logement de personnes âgées de la Ville de Lancy et de l'Association des EMS de Lancy pour une présentation de l'activité et des comptes de ces entités. Il est observé que la fondation dégage un bénéfice de Fr. 467'000.--.

Le président précise que le comité et le conseil de fondation sont extrêmement attentifs à la bonne gestion des comptes.

Les dépenses de la fondation se limitent aux travaux nécessaires, aux investissements et aux amortissements, d'où ce résultat de plus de Fr. 400'000.--.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

Les comptes 2019 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées sont approuvés par 10 oui et 2 abstentions. A relever que les deux abstentions sont des membres de la fondation qui sont également conseillers municipaux.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Vu les statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 215-20.05 est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

b) Examen et approbation des comptes 2019 de l'Association des EMS de Lancy

<u>M. Aeschbacher présente le sujet</u> : les comptes 2019 de l'Association des EMS de Lancy sont approuvés par 10 oui, avec également 2 abstentions qui sont toujours les mêmes deux commissaires qui siègent au Conseil municipal.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

c) Examen et approbation des comptes 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (216-20.05)

M. Aeschbacher présente le sujet: M. Lorenzini relève qu'en 2019, l'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy a été extrêmement riche. Livraison d'un immeuble de type IEPA, dans le quartier à la fin de l'année passée, construction, conjointement avec la FCLPA, des immeubles L1 et L2 à l'Adret, achat d'un immeuble de logements existant dans le quartier de Tivoli.

M. Lorenzini évoque ensuite trois projets de développement : l'un à la Bâtie, dont le chantier devrait démarrer cet automne, l'autre à Surville, dont le chantier devrait démarrer en septembre, et le troisième au Bachet, dont le chantier devrait démarrer en septembre ou octobre. La Fondation va donc atteindre 640 logements dans deux ans et demi.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

Les comptes 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy sont approuvés par 11 oui et 1 abstention, en raison de l'appartenance d'un commissaire à la fondation.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Vu les statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 216-20.05 est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

 Examen et approbation du rapport d'activité 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R010-2020)

M. Aeschbacher présente le sujet : le rapport d'activité 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy est approuvé par 11 oui et 1 abstention. En raison de l'appartenance des deux commissaires à la fondation

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL);

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

d'approuver le rapport d'activité 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

La résolution R010-2020 est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

e) Chantiers divers – Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (213-20.05)

<u>M. Aeschbacher présente le sujet</u>: M. Lorenzini précise que cela concerne 27 bouclements. Malheureusement, un certain nombre de bouclements, principalement des dossiers de génie civil qui nécessitent des décomptes puis une validation par le FIA pour le remboursement, n'a pas pu être intégré.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Le Président attire l'attention des participants sur la synthèse en dernière page. Le solde disponible dans les dépenses brutes est de Fr. 100'000.--, sur un montant de Fr. 61'400'000.--. Cela montre la très bonne gestion des différents chantiers. La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

Le bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : sur ce point, je vous demanderai d'abord d'accepter le fait qu'on vote ces cinq arrêtés ensemble, sinon on les votera un par un.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Dérobert : nous passons au vote de ces arrêtés.

Rénovation de l'immeuble chemin Tressy-Cordy 3 (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'800'000.— pour la rénovation de l'immeuble situé chemin Tressy-Cordy 3 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 16 octobre 2014 et 28 septembre 2017, et les approbations par le département compétent le 7 janvier 2015 et le 23 novembre 2017 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 204'028.26 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 204'028.26 afin de couvrir le dépassement des crédits pour la rénovation de l'immeuble situé chemin Tressy-Cordy 3;

Espace Palettes (ex-Mégaron) – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 30'400'000.— pour la construction d'un centre associatif, d'un parking souterrain et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2014 et l'approbation par le département compétent le 13 novembre 2014;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 572'447.04;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 572'447.04 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction d'un centre associatif, d'un parking souterrain et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud;
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2014 ;

Square Clair-Matin - Création d'une place de jeux (213-20.05)

Vu le crédit d'étude et de construction de Fr. 340'000.— pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2017 et l'approbation par le département compétent le 13 septembre 2017 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 2'725.61;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'725.61 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin;
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 22 juin 2017 ;

Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique terrain « A » (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 610'000.— pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 octobre 2015 et l'approbation par le département compétent le 18 décembre 2015 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 49'869.50 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 49'869.50 afin de couvrir le dépassement du crédit le remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont ;
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 octobre 2015 ;

Chemin Gérard-de-Ternier 12 (dépôt voirie) – Assainissement des éclairages (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 98'000.— pour le remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2016 et l'approbation par le département compétent le 19 mai 2016 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 23'479.91 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 23'479.91 afin de couvrir le dépassement du crédit pour le remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier;
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 mars 2016 ;

Les arrêtés 213-20.05 sont acceptés à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose 5 minutes de pause.

La séance est interrompue durant 5 minutes.

M. Dérobert : après consultation des chefs de groupe, il a été décidé que les points suivants qui sont des rapports de commission seraient directement inclus – et je vous remercie de remettre vos rapports à la secrétaire du Conseil municipal – au procès-verbal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

10) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 19 FEVRIER 2020 – RAPPORTEUR : MME MATHILDE CAPTYN

a) Election du-de la vice-président-e

Mme Bencker a été élue à l'unanimité à la vice-présidence de la commission.

b) Réseaux CAD à Lancy – Intervention par les SIG

Deux représentants des SIG nous ont présenté l'exposé « Lancy au cœur de la transition énergétique », qui visait à nous détailler le rôle et la contribution des réseaux thermiques à l'atteinte des objectifs énergétiques et environnementaux ambitieux de la Ville de Lancy.

c) Présentation du réaudit Cité de l'énergie 2020

La Ville de Lancy possède le label Cité de l'Energie depuis un peu plus de 10 ans. Un audit a lieu tous les 4 ans et les mesures et actions qui ont été insérées dans ce nouvel audit nous ont été présentées.

D'après le bilan provisoire 2016-2019, la ville de Lancy peut espérer obtenir un score d'environ 75% des points, ce qui permettrait d'obtenir le label gold. En 2008 la commune avait commencé avec 53% des points et en a obtenu 70% en 2016, ce qui montre une progression générale malgré le fait que les critères deviennent de plus en plus exigeants. Un réel bilan pourra être présenté à partir de l'été 2020.

d) Projet de parc de la Chapelle – Etat de la situation

Pour rappel, le Conseil municipal a voté il y a quelques mois un crédit d'étude concernant la mise en place d'un aménagement possible sur le parc de la Chapelle. L'objectif était de lancer une démarche participative auprès de la population afin que cette dernière puisse présenter ses attentes et besoins. Deux séances ont eu lieu et un résumé de ce qui s'est échangé nous a été présenté.

e) Divers

=======

Nous avons encore abordé trois sujets dans les divers :

- le terrain de football des Fraisiers
- la gestion des déchets au square Clair-Matin
- l'éco-point de Pierre-Longue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

11)	COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 2 MARS 2020	_
	RAPPORTEUR: MME CORINNE GACHET CREFFIELD	

a) Présentation du programme Géothermie 2020 et du cadastre 3D du sous-sol

Les objectifs cantonaux sont, pour 2050, d'atteindre une société à 2000 watts et neutre en carbone, avec 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'une part d'énergie non fossile dans les réseaux électriques, pour 2035 de 80% et une baisse de la consommation thermique fossile par habitant de 39% d'ici 2023. La géothermie peut jouer un rôle clé car elle fournit une chaleur 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Son potentiel pourrait couvrir environ 20% des besoins thermiques du canton d'ici 2035. Plus le forage est profond, plus l'eau est chaude, sachant que l'on gagne environ 30 degrés pour chaque kilomètre de profondeur.

La première étape a été celle de la prospection. Aujourd'hui, près de l'ensemble du canton à fait l'objet de campagnes sismiques qui ont renseigné sur les structures géologiques qui permettraient d'aller rechercher de l'eau chaude. Actuellement, on se situe dans la phase d'exploration: quatre objets géologiques différents ont été trouvés, et chacun fera l'objet d'un forage.

Cette année, Genève est l'un des deux cantons à bénéficier de subventions de la Confédération qui serviront entre autres à financer l'acquisition de la sismique 3D. Ce programme a pour ambition de développer massivement et durablement la géothermie à Genève. Le travail a porté sur neuf axes stratégiques:

- 1) La gouvernance, programme piloté par l'Etat, par le GESDEC et mis en place par les SIG.
- 2) Construire un cadre légal, sachant qu'à Genève, la loi sur les mines date de 1940 et ne traite pas de géothermie.
- 3) Le volet communication.
- 4) La coordination transfrontalière, car le passage géologique dépasse les frontières du canton.
- 5) La protection de l'environnement.
- 6) La caractérisation des ressources.
- 7) La gestion des données, car ce programme génère une quantité astronomique de données.
- 8) La planification énergétique.
- 9) Le développement d'une filière.

Le programme Géothermie 2020 va contribuer à atteindre les objectifs stratégiques à la fois énergétiques et environnementaux. La première exploitation devrait arriver en 2020-2023 pour les forages profonds.

b)			I	D	i٧	⁄e	r	S
_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Pas de divers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 3 MARS 2020 – RAPPORTEUR : MME CELINE ROSSELET

Piscine de Marignac – Bilan après 6 mois de l'ouverture hivernale du bassin olympique

M. Carnazzola revient sur les chiffres énoncés lors du vote du Conseil municipal en 2017. Quand le projet a été présenté il y a 3 ans, il s'agissait d'estimer les recettes et les charges, tout en sachant que ce projet n'existait pas en Suisse. La Commission des sports a toujours été informée à ce sujet, notamment à propos des exigences de l'Office cantonal de l'énergie. Le projet a patiné pendant 2 ans, ce qui a valu quelques surcoûts, notamment au niveau de l'investissement.

Le week-end qui a précédé l'inauguration, il y a eu une fréquentation record avec près de 1000 entrées sur trois jours. En comparaison, il y a 1000 entrées par jour au mois de juillet avec tous les bassins ouverts. Quand il fait beau, la piscine reçoit jusqu'à 150'000 visiteurs par année (du 1^{er} mai jusqu'à mi-octobre). L'an dernier, le chiffre était plus bas car la piscine était fermée en mai pour les travaux. Cette année, la piscine a déjà comptabilisé 37'000 entrées depuis le mois de septembre. C'est un succès. Selon le projet de départ, la Ville de Genève a envoyé trois clubs (Genève natation, NSG, Triathlon). Le Carouge natation et le Lancy natation louent aussi des lignes d'eau, de même que des clubs comme Montreux de manière ponctuelle.

M. Carnazzola propose de passer les chiffres en revue. Trois scénarii avaient été présentés pour les revenus : prudent, réaliste et optimiste. Les chiffres actuels se situent entre les scénarii réaliste et optimiste, avec des records en termes d'entrées simples. Les gens hésitent encore à prendre un abonnement. Par contre, les prévisions de 8000 entrées simples ont été largement dépassées, avec plus de 13'000.

Selon la projection au 30 avril, le nombre d'entrées par jour est estimé à 50, ce qui représente un total de recettes de Fr. 435'000.--, par rapport à l'estimation de Fr. 400'000.--. Les charges étaient aussi difficilement prévisibles. La consommation et les charges de personnel ont été dissociées. En termes de consommation, le prix fluctue : le kw a par exemple été facturé l'année passée à Fr. 18.75 au lieu de Fr. 17.70. La consommation fluctue aussi en fonction des températures.

Concernant le tableau des investissements, M. Carnazzola indique qu'il s'agit d'expliquer les éventuels dépassements. L'Office cantonal de l'énergie a fait perdre du temps au projet, notamment pour l'achat de la bâche et le taux de change était alors moins avantageux. Un dépassement est prévu par rapport au crédit d'investissement voté. La bonne nouvelle est que le fonds énergie des collectivités publiques versera une subvention de Fr. 400'000.— le jour où la piscine sera branchée au CAD-Palettes, autour de 2021-2022. Cette subvention n'était pas prévue à l'origine du projet. Ainsi, même avec le surcoût annoncé, le net est inférieur à ce qui était prévu en 2017.

Pour finir, M. Carnazzola explique que pour nettoyer les bassins, un système permet de vider le bassin et de placer une bâche par-dessus l'autre, afin de nettoyer et remplacer le carrelage, avant d'inverser les bâches pour nettoyer l'autre partie du bassin. La bâche va rester, car les lignes d'eau sont tracées au-dessus. Sa haute performance énergétique permettra aussi de moins chauffer le bassin dans le courant du mois de mai et au mois de septembre-octobre, quand il fait encore frais, comme la température se maintiendra durant la nuit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

13) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 3 MARS 2020 – RAPPORTEUR : M. YVES PAGE

 a) Présentation des statistiques déchets et de la nouvelle directive sur la vaisselle réutilisable

Statistiques 2019

Le poids moyen de déchets incinérés a été abaissé de 4 kg par habitant par rapport à l'année 2018. L'objectif pour 2024 est que les communes atteignent un poids moyen de déchets incinérés par habitant de 160 kg, sachant qu'actuellement ce poids moyen se trouve à 178 kg.

Le résultat actuel est satisfaisant en raison de l'effort de tri collectif, une sensibilisation constante et l'utilisation d'outils d'accompagnement au tri. Les sacs compostables sont livrés gratuitement afin de faciliter le tri. Les éco-points sont plus nombreux (57) et fonctionnent très bien du fait d'avoir des bennes pour différents types de déchets et que l'esthétique soit prise en considération afin d'attirer le plus de monde possible. Ceci permet que les taux collectés puissent continuer à augmenter de 15 à 20%.

L'évolution des tonnages des ordures ménagères sur la commune de Lancy continue à baisser malgré l'augmentation de la population.

Concernant les rétrocessions, il y a une nuance pour le papier-carton car la Chine a fermé ses frontières au niveau des déchets. Elle a décidé de ne traiter que ses déchets. Il n'y a pas d'usine en Europe, ainsi que dans le monde pour traiter le volume de carton produit. Depuis janvier 2020, le carton n'est plus rémunéré. À partir du deuxième trimestre, il faudra payer 35 francs la tonne de papier-carton et ce pour une durée indéterminée. Des discussions sont en cours au niveau du Canton, mais aujourd'hui il faut user de toutes les actions qui permettraient de dire aux habitants de réduire leur consommation de papier.

Dans les années futures, il est possible que la Ville de Lancy ait un taux de recyclage qui va baisser à 47%, en revanche elle sera à 160 kg par habitant au niveau des déchets incinérés. C'est ce dernier chiffre qui compte.

Le futur camion grue avec une motorisation 100% électrique est attendu pour juin prochain. Ce sera une première cantonale.

Le plus grand défi reste de collecter les 30% des déchets organiques qui composent encore aujourd'hui les poubelles ménagères. Pour le moment, l'objectif est de réussir à mettre 1000 tonnes de plus de déchets de cuisine avec les déchets valorisables. Si cette opération réussit, le niveau des déchets incinérables sera à 140 kg par habitant.

Concernant la composition de la poubelle ménagère lancéenne qui est bien remplie, il y a malgré tout encore du papier recyclable et du verre qui pourraient être sortis.

Vaisselle réutilisable

M. STÄMPFLI indique que l'administration doit être exemplaire concernant la mise en place de la vaisselle réutilisable qui doit être utilisée de manière systématique lors de grandes fêtes communales, privées, mais également les plus petites réunissant une dizaine de personnes.

La Ville a décidé de mettre gratuitement la vaisselle à disposition. Le but est d'accompagner toutes les organisations. Les pertes éventuelles engendrées par cette vaisselle réutilisable vont être prises en charge par la commune, sous réserve que l'organisateur mette en place un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

concept de tri qui tienne la route et qu'il soit validé au préalable par le service de l'environnement. Au niveau de l'administration, la vaisselle réutilisable est désormais obligatoire. Il n'y aura plus de corbeilles incinérables dans les bureaux. Il n'y en aura plus qu'une dans les couloirs. Quant aux applications, il existe une directive cantonale en cours avec interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable à usage unique (entrée en vigueur théorique le 1er juin 2020). Des mesures plus contraignantes seront envisagées sur la commune.

b) Divers

=======

Pas de divers

14) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 10 MARS 2020 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT

) Présentation du contrat de quartier de la Chapelle

a) Presentation du contrat de quartier de la Chapeile

Le but de ce contrat est de favoriser le bien-vivre ensemble dans le nouveau quartier de la Chapelle. Le secteur compte plus de 2'620 habitants, avec beaucoup de familles et des enfants en bas âge.

En février 2019, tous les acteurs du quartier se sont réunis avec M. Kunzi et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Leur collaboration a contribué à la signature d'un contrat de quartier entre la commune de Lancy et les habitants de la Chapelle.

Le comité de pilotage, composé de 14 personnes, se montre très actif avec l'idée de se rapprocher des associations afin de développer des partenariats.

L'objectif est de créer une bonne cohérence au sein du quartier.

Pour être soutenu par le contrat de quartier, un projet doit être en faveur de la communauté, encourager les liens, soutenir la protection de l'environnement, le développement durable, le commerce équitable, mais aussi favoriser une mobilité sûre.

Le montant disponible est à hauteur de Fr. 80'000.-- à répartir pour les projets des contrats du quartier des Palettes et de la Chapelle.

Pour conclure, 18 projets ont été proposés et 6 projets sont en train de se finaliser.

b) Problématique de certains jeunes dans le quartier des Palettes

Des tensions ressurgissent depuis octobre 2019, suite aux comportements de plusieurs jeunes du quartier, âgés de 12 à 17 ans.

Des tensions d'une même nature avaient eu lieu dix ans auparavant. Des mesures avaient été mises en place, telles que la création du café communautaire, l'aménagement de locaux de sports et de l'Espace Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Actuellement, la situation devient inquiétante : avec une montée progressive des incivilités, des dégâts, du trafic de droque et des rackets.

Les travailleurs sociaux exercent leur activité, mais la difficulté réside dans le fait de créer le lien avec certains jeunes.

Des interdictions de périmètre ont été ordonnées pour le secteur Étoile-Palettes et la police municipale et la police cantonale sont intervenues.

Des séances ont été organisées avec la police, les TSHM, le service des affaires sociales, les régies et les propriétaires dans le but de trouver des solutions. Il s'agit de trouver un équilibre entre le côté répressif et le côté social, avec des mesures adaptées, mais aussi avec le dialogue.

Pour terminer, l'Espace Palettes et le café communautaire rencontrent un vif succès auprès des jeunes.

c) Discussion Petite enfance

Lors de cette commission, le sujet des crèches a été abordé.

Le premier point concerne le cas du Rêve bleu. Cette crèche a ouvert sans l'accord du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Un parent a alerté ce service et cet établissement a dû fermer, car les locaux n'étaient pas du tout adaptés pour une crèche.

Par conséquent, un grand nombre de familles s'est retrouvé du jour au lendemain sans mode de garde. Des solutions ont été proposées telles que l'accueil familial de jour ou des places dans d'autres communes.

Un autre point concerne aussi la petite enfance et tout particulièrement les garderies.

De nouvelles normes législatives sont prévues pour 2020. À présent, le coût de la place sera en fonction des revenus, comme pour les crèches. La pension des enfants en garderie devra donc être calculée, ce qui apportera un travail supplémentaire. Il conviendrait alors d'engager une personne complémentaire avec l'idée de soutenir les comités des garderies dans leurs tâches.

Durant cette séance, de nombreux points ont été abordés, tels que l'audition des garderies, les contrats de prestations, les projets pédagogiques des garderies, les listes d'attente et la fermeture de la garderie du Petit Prince.

Pour conclure, l'idée évoquée est de réaliser un travail de cohérence au sein de la Petite Enfance avec une vue globale.

d) Divers

Une permanence sur le désendettement a été ouverte avec la collaboration de la Fondation genevoise pour le désendettement.

Quant aux permanences pour remplir la déclaration d'impôts, elles sont bien sollicitées et remportent un succès important, tout particulièrement auprès des jeunes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 11 MARS 2020 – RAPPORTEUR : MME MATHILDE CAPTYN

Divers

=====

M. Bonfanti nous a informés que la présentation du recensement architectural de la commune, devait être réalisée le 1er avril 2020 par le Service des monuments et sites. Cette séance a malheureusement été annulée à cause du semi-confinement.

- 16) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES SEANCE DU 11 MAI 2020 RAPPORTEUR : MME CELINE ROSSELET
- a) Information concernant les entreprises lancéennes et le COVID-19

La première mesure que le Conseil administratif a prise a consisté à libérer du paiement des loyers l'ensemble des locataires d'arcades et surfaces commerciales pour le mois d'avril. Le Conseil administratif a renouvelé cette libération de paiement pour le mois de mai. Une libération de 100% du loyer pour l'ensemble du parc administratif et commercial hormis les parkings et les dépôts. A noter que les pharmacies et la Coop n'ont pas été exonérées de loyer puisqu'il a été constaté que leur activité continuait.

Au début de la crise, le Conseil administratif n'avait pas libéré de leur loyer les deux boulangeries, mais ces dernières l'ont informé des conséquences dramatiques auxquelles elles faisaient face, puisqu'elles font toutes deux également tea-room et étaient privées du gros de leur chiffre d'affaires, qui est lié à l'activité du tea-room. Le Conseil administratif a donc décidé de les exempter de loyer.

La Fondation communale immobilière de Lancy a pris les mêmes mesures pour les deux mois de loyer concernés.

La Ville de Lancy a également fait un travail d'information et de diffusion de l'information, d'abord par le biais d'un courrier, puis par le biais du site internet communal et enfin par le biais d'échanges assez nombreux d'e-mails avec des entreprises qui demandaient souvent simplement de l'aide. La commune a orienté ces dernières vers les nombreuses aides de la Confédération ou du Canton. Le Conseil administratif n'a pas mis en place une aide spécifiquement communale, partant du principe que tout avait été mis en place par les instances supérieures.

Enfin, la Ville de Lancy a, dans la mesure du possible, continué à avoir recours au service des entreprises pour soutenir le tissu économique local.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

b) Divers

=======

IPAD / MAC

Un commissaire dit voir parfois des employés communaux avec des Mac, ou encore à cette commission M. le Conseiller administratif. Il souhaite savoir si ces Mac sont fournis par la Commune ou s'il s'agit d'appareils privés.

M. le Conseiller administratif explique que le parc informatique de la Ville de Lancy, laquelle passe par le SIACG, est entièrement constitué de PC. Le service informatique dispose de quelques PC portables, que les collaborateurs peuvent utiliser en cas de besoin. Quelques collaborateurs ont une station mobile plutôt qu'une station fixe, notamment parce qu'ils font du télétravail. Quant au Mac que le conseiller administratif utilise pour cette séance, il s'agit de son ordinateur personnel dont il se sert dans le cadre de sa fonction de conseiller administratif.

La Secrétaire générale précise qu'une discussion a eu lieu sur les Ipad, mais que la Ville de Lancy avait déjà commandé tous les appareils pour les nouveaux conseillers municipaux qui sont entrés en fonction le 1^{er} juin.

Masques

A la demande d'un commissaire, la Secrétaire générale indique que l'administration a eu suffisamment de masques pour les collaborateurs qui en ont eu l'utilité dans le cadre de leur activité professionnelle. Si les autres collaborateurs le souhaitent, ils peuvent en acheter en faisant leurs courses.

Le Président a souhaité conclure cette ultime réunion de la Commission de l'administration et des affaires économiques en remerciant les commissaires du travail accompli et des débats qui ont été menés dans une certaine sérénité. Le but d'une commission est de pouvoir travailler au bien commun et d'avancer. La commission a relativement bien travaillé, les débats ont rarement été refaits en plénière. Le Président a souhaité surtout remercier M. le Maire Stéphane Lorenzini pour tout ce qu'il a amené à la commune dans le domaine de l'administration et des affaires économiques. Le Président regrette que certains membres de la commission n'aient pas été assez présents lors des journées ou des petits déjeuners des entreprises. Le Président espère que, lors de la législature 2020/2025, les membres de la commission continueront à être relativement assidus et se rendront à ces rencontres.

- 17) COMMISSION DES FINANCES SEANCE DU 10 JUIN 2020 RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

Les commissaires ont désigné M. AESCHBACHER en tant que Président de la commission et M. MARTELLA en tant que Vice-président.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

b) Présentation succincte du plan comptable et de MCH2

Depuis 2018, Lancy a dû suivre le manuel MCH2 (acronyme de modèle comptable harmonisé 2), qui est le même plan comptable pour toutes les collectivités publiques de Suisse. Dès lors, toutes les communes genevoises disposent des mêmes plans comptables, directives et annexes à fournir.

c) Planification des grandes étapes pour l'élaboration du budget et des comptes

Les commissaires seront amenés à se positionner sur l'élaboration du budget et le vote des comptes.

Fin mars, les comptes bouclés sont renvoyés à la Commission des finances puis présentés au mois d'avril

En mai, l'administration commence l'élaboration du budget. En septembre, une première lecture du budget est soumise à la commission afin que les groupes reviennent avec des remarques. A noter, plusieurs commissions vont présenter la question des subventions. Si des remarques sont formulées, les retours doivent être adressés aux commissaires des finances.

Habituellement, le Service reçoit en juin une première estimation fiscale. Cette année, en raison de la crise actuelle, le département des finances n'a encore rien envoyé. Une nouveauté: depuis le 1er janvier 2020, il est possible de voter les budgets des communes jusqu'au 31 décembre ce qui permet aux administrations de tenir compte de la troisième évaluation fiscale (reçue en principe à la mi-octobre).

d) Planning des investissements et du financement des investissements : méthodologie

Les investissements sont activés à partir de Fr. 100'000.-- par objet. Une fois le vote du Conseil municipal et le délai référendaire de 40 jours passés, les dépenses peuvent être réalisées par le service concerné. La planification des investissements est présentée en septembre puis figée en octobre.

e) Explication sur la distinction entre le Patrimoine financier et le Patrimoine administratif

Sont considérés comme étant du patrimoine administratif, les biens utiles à l'administration publique et à la collectivité. Le patrimoine financier est composé de tout ce qui est aliénable sans prétériter les activités de la collectivité publique comme, par exemple, les immeubles locatifs.

Questions

Concernant l'équilibre du budget, la commune est autorisée à avoir un dépassement avec la RFFA. Cependant, Mme Gachet mentionne que la commune s'est positionnée afin d'avoir dans l'idéal un budget équilibré. Les premières projections post Covid sont attendues avec impatience ; il y aura des répercussions sur le long terme.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

f) Divers

========

La Commission des finances de la précédente législature s'est prononcée contre un droit de préemption d'une parcelle, mais l'objet en question a été retiré, la commune n'a donc pas fait valoir son droit de préemption

18) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 15 JUIN 2020 – RAPPORTEUR : THIERNO BARRY

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

Le point a) de l'ordre du jour portait sur l'élection de la présidente de la commission et de la vice-présidente de ladite commission. C'est ainsi que, Mme Vally Carter et Mme Nathalie Adam ont été successivement élue à la présidence et à la vice-présidence par acclamation.

b) Présentation du service des affaires sociales et du logement

En préambule, la magistrate informe qu'elle a proposé à la présidente une présentation du service des affaires sociales et du logement, afin d'exposer les grands enjeux de ce service, d'un point de vue organisationnel et politique pour cette première commission.

Selon Mme Moyard, le premier point sur lequel elle souhaite mettre toute son énergie durant cette législature, est la petite enfance car, les besoins des familles sont criants.

Selon elle, il existe un problème en termes de gouvernance et elle ne peut accepter que des sommes extrêmement importantes, à savoir au total 13% du budget communal, soient allouées à diverses institutions sans que la commune ne puisse rien dire sur la manière dont ces sommes sont utilisées ou sur les choix de gestion qui sont faits.

Elle souhaite également s'investir dans le soutien à la jeunesse, les personnes âgées, les contrats de quartier et enfin le PIC (plan d'intégration communal).

Ainsi s'en est suivie la présentation du service des affaires sociales et du logement par le chef de service, M. Kunzi.

Le chef de service soumet l'organigramme actuel de son service aux commissaires et nous explique que son service est organisé en différents pôles qui sont :

- Pôle administratif,
- Pôle de l'action sociale individuelle,
- Pôle des écoles.
- Pôle de l'insertion.
- Pôle communautaire et
- Pôle logement.

Plus loin, il évoque les liens entre son service et les différentes institutions de la petite enfance, qui le sollicitent énormément.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Ces dernières sont subventionnées à hauteur de Fr. 17 millions par la commune.

M. Kunzi cite ensuite la jeunesse en lien avec la FASe, qui collabore avec son service également avec un budget qui avoisine les 4 millions.

Nomination des représentants du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune

Cette nomination concernait les centres de loisirs de la commune (Maison de quartier Sous l'Étoile, villa Tacchini, Terrain d'Aventure Lancy-Voirets, Terrain d'Aventure du Petit-Lancy, Maison de Quartier du Plateau)

Ainsi donc:

- Mme ADAM est nommée représentante du Conseil municipal pour la villa Tacchini.
- Mme ROSALES est nommée représentante du Conseil municipal pour la Maison de Quartier du Plateau.
- Mme BENCKER est nommée représentante du Conseil municipal pour la Maison de quartier Sous l'Etoile.
- M. LE GOFF est nommé représentant du Conseil municipal pour le Terrain d'Aventure Lancy-Voirets.
- M. DEROBERT est nommé représentant du Conseil municipal pour le Terrain d'Aventure du Petit-Lancy.
- Par ailleurs, M. DEROBERT conserve sa place de représentant au sein du contrat de quartier de la Chapelle.
- M. ANTICH est nommé représentant du Conseil municipal pour le contrat de quartier Palettes-Bachet.

d) Divers

=======

Mme MOYARD indique que les commissaires ont reçu via la Fondation pour le logement de personnes âgées ou isolées le flyer concernant l'unité d'accueil temporaire.

Ce point pourra être abordé lors d'une prochaine séance.

POINTS FINAUX

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Aeschbacher : le 20 juin 2019, ce Conseil votait une motion intitulée « pour une place du 1^{er}-Août véritablement piétonne ».

Cette motion invitait le Conseil administratif à rendre complètement piétonne cette place selon la volonté exprimée lors du vote de son réaménagement.

Ces derniers jours, nous avons vu, avec bonheur, réapparaitre les aménagements urbains propices au repos et à la détente, ainsi que la remise en fonction des jets d'eau et avec eux l'augmentation de la présence d'adultes et d'enfants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Au vu de la situation sanitaire actuelle et de la problématique liée aux vacances, il y a une forte probabilité pour que la fréquentation de cette place augmente encore plus fortement durant cet été.

A l'époque le Conseil administratif avait affirmé : « de toute façon, on a déjà travaillé sur la place du 1er-Août, comme on a travaillé sur l'ensemble du territoire ».

C'est pourquoi, nous aimerions savoir pourquoi, un an après, nous n'avons toujours pas de réponse et ceci avant qu'un malheureux accident ne survienne sur cette place.

Je vous remercie d'avance pour ce retour.

M. Clémence : j'ai une annonce et une question.

La première concerne la place occupée par Camille Gobet à la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont suite au vote de ce Conseil. Mme Gobet nous a annoncé son déménagement de Lancy, elle doit donc renoncer à son poste. Le groupe socialiste propose Mme Nancy Ruerat pour occuper ce poste.

La deuxième chose concerne une question sur la pollution de l'Aire, sachant qu'un article est paru fin mai concernant une rupture de conduite qui a amené à la pollution de l'Aire, notamment sur la commune de Lancy. Ma question est double : d'une part est-ce que cette pollution est terminée et d'autre part a-t-on une idée des causes de cet incident et des raisons de la rupture de cette conduite ?

M. Haas: M. Clémence m'a enlevé la question liée à l'Aire, je l'en remercie. J'en ai deux autres pour le Conseil administratif. Une concerne cette passerelle qui devait relier les arrêts de bus 20 à hauteur de Amag et qui était une contrepartie suite à une cession de terrain. Amag a inauguré un très beau centre, mais on n'a pas notre passerelle. Cela me fâche beaucoup parce que c'était quelque chose qui faisait partie intégrante de la négociation. Et COVID ou pas, je crois qu'il faut leur mettre la pression pour qu'ils démarrent ce chantier. Cela me paraît, par rapport aux usagers et aux gens à mobilité réduite, impératif.

Ma deuxième question est presque en lien avec la sécurité des cyclistes. Notre magnifique rampe du Pont-Rouge se détériore tous les jours avec le passage de deux bus sur trois qui sont vides. Je vous rappelle qu'à l'époque on les avait chassés avec une motion et que maintenant on a de nouveau le K, le J et le 21. C'est un véritable scandale parce que cet axe n'est pas prévu pour cela. Non seulement on est en danger comme cycliste, mais ils nous détériorent le revêtement et un crédit avait été voté pour qu'on améliore cet endroit, y compris avec un aménagement cycliste et une pacification de la place des Ormeaux. A ce jour, rien n'est pacifié.

M. Jotterand: j'ai une question à l'attention du Conseil administratif à propos de la rampe voisine, celle du Grand-Lancy où depuis plusieurs années deux chantiers ont lieu, celui de l'Adret et celui de la gare CFF de Pont-Rouge. Le trottoir est supprimé, il y a un chantier aussi en amont qui oblige les piétons à traverser, la piste cyclable dans le sens Lancy-ville de Genève finit dans la palissade avec une jonction dangereuse avec le trafic. Le coronavirus explique certainement une part du délai mais certainement pas tout. J'aimerais savoir dans quel délai, on pourrait envisager un retour à la normale et à la sécurité pour les cyclistes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus intervenir, je cède la parole au Conseil administratif pour les réponses à ces diverses questions.

M. Bonfanti: je vais répondre à deux questions et ma collègue à deux autres questions. Par rapport à la résolution sur la place du 1^{er}-Août, nous avons intégré cette résolution à l'étude sur la mobilité douce dans la mesure où elle fait partie du réseau. Le bureau qui a été mandaté par rapport à cette mobilité douce doit aussi travailler sur la place du 1^{er}-Août et trouver des solutions qui permettent de créer une continuité d'une piste cyclable entre l'avenue du Curé-Baud et l'avenue des Communes-Réunies, ainsi que les Courtillets. Ce qui n'est pas le cas actuellement, c'est pour cela qu'on a un certain nombre de véhicules, type vélos, qui passait sur la place du 1^{er}-Août. On avait aussi demandé des statistiques auprès des APM et il semblerait que jusqu'à présent on n'ait pas eu d'accident. C'est bien heureux. Mais effectivement on doit pouvoir travailler là-dessus, donc dès qu'on présentera cette étude à la rentrée, on pourra présenter ces éléments qui sont en lien avec la place du 1^{er}-Août.

Par rapport à la passerelle Amag, on s'est aussi offusqué du fait qu'elle n'était toujours pas mise en place et on nous a expliqué que c'était pour des raisons d'ordre technique mais qu'ils n'avaient pas oublié de l'installer. Il faut juste être attentif par rapport à cela c'est vrai, on a eu deux-trois petits couacs à ce niveau-là mais cela va de l'avant.

Mme Moyard: je vais répondre sur les deux rampes. La rampe de Pont-Rouge, effectivement c'est un dossier que je suis en train de reprendre. On a des difficultés avec le Canton, pour changer, étant donné qu'on a déjà travaillé au niveau de notre commune, mais le Canton a toujours des difficultés par rapport à l'étude que nous avions présentée, il n'est pas satisfait au niveau du haut et du bas, c'est-à-dire à la hauteur de la FMB avec des questions de feux, etc. et pour l'instant on n'arrive pas encore à s'entendre. Et il a aussi des problèmes en haut, à la hauteur du chemin des Vieux-Chênes, avec des questions de présélections, de rond-point, d'aménagement de voiries. On est d'accord sur la question de la piste cyclable qui doit aller entre les deux, mais étant donné que l'ensemble est pris dans quelque chose de plus grand, pour l'instant on se bat toujours un peu avec l'Office cantonal des transports. M. Lorenzini m'avait fait un topo là-dessus, et cela fait partie des dossiers que je dois reprendre et faire avancer.

Pour répondre à M. Jotterand en ce qui concerne la rampe du Grand-Lancy, j'ai posé les mêmes questions et obtenu des réponses cette semaine, parce qu'effectivement je m'offusquais des mêmes choses. En fait, il y a deux éléments, au niveau de sous le pont et en direction de l'Etoile où là il y a toujours des barrières et le trottoir qui n'est toujours pas fini. La problématique vient des SIG. En effet, on ne peut pas terminer le trottoir parce que les SIG n'ont pas terminé de poser des réseaux et les SIG sont à peu près la dernière entité qui fait des ouvrages et des travaux à se remettre au travail après le COVID. Il est prévu que les chantiers SIG reprennent le 1er juillet. J'ai demandé en début de semaine qu'on les secoue à nouveau assez sèchement parce qu'ils bloquent tout, tant qu'ils n'ont pas refait leurs réseaux, on ne peut pas refaire le trottoir ni la piste cyclable et on continue avec ces barrières qui ne servent à rien depuis des mois. Cela, c'est pour cette partie-là.

Par contre, M. Jotterand faisait aussi référence à la partie un peu plus en amont sur la fin de la pente à la hauteur des bâtiments de la FCLPA. Là la problématique avance mais n'est pas satisfaisante non plus. Encore la faute du Canton, parce que cela fait neuf mois qu'il y a des palissades qui ne servent à rien, disons qu'elles servent à protéger mais le chantier qui est derrière n'avance pas. Bien sûr il y a eu le COVID qui ne nous a pas aidés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

A part cela, il y a deux problématiques à cet endroit-là: ce qu'on appelle le mur nord et la couture ouest. Le mur nord est la partie qui est attenante à la rampe du Grand-Lancy et qui doit être consolidée; un énorme retard a été pris par le mandataire du Canton et nous, on observe, on crie, on s'énerve, mais ce n'est pas nous qui sommes maître d'ouvrage. Le dossier est enfin en train d'avancer et pour ceux qui sont passés récemment là depuis deux semaines, le travail sur cette consolidation du mur nord se fait. Maintenant, les palissades sont enfin utiles alors que pendant neuf mois elles n'ont servi à rien.

Le deuxième élément, puisqu'on est dans un coin, c'est la couture ouest, c'est le travail de finition en béton puis végétalisée qui s'adosse à la colline du Grand-Lancy. Là c'est aussi le Canton qui devait faire ces travaux mais cela traînait tellement que la Ville de Lancy a pris en charge en avance de faire elle-même les travaux puis de se les faire évidemment rembourser par le Canton pour que cela avance davantage. Il y a un énorme enjeu, c'est que sans cette couture ouest, il n'y a pas d'accès SIS possible et sans accès SIS il n'y a pas d'emménagement des locataires. Or, nous sommes dans le lot A de l'Adret où nous avons deux immeubles de la FCIL et de la FCLPA et une crèche qui doit impérativement ouvrir à la rentrée, donc nous avons un enjeu extrêmement fort et nous les talonnons très sérieusement pour que cela passe. Normalement cela passe juste mais les travaux sur cette couture ouest vont être terminés durant le mois d'août, en tout cas sur la première partie bétonnée, la partie végétalisée sera un peu après, cela devrait être ok pour le SIS, mais les délais sont très serrés et nous faisons tout pour que les locataires puissent entrer au moment qui avait été fixé.

Par rapport à la piste cyclable, les palissades sont utiles puisque les travaux se font sur le mur nord, ils devraient être terminés mi-août et ensuite, selon les informations que j'ai reçues de l'architecte mandataire cette semaine, il faut encore deux mois pour terminer le trottoir et la piste cyclable, ce qui fait une réouverture sans possibilité d'accélérer les choses quand bien même j'ai demandé au service des travaux de travailler dans ce sens et de mettre la pression sans possibilité malheureusement avant mi-octobre de rouvrir cette piste cyclable. C'aurait été extrêmement long et extrêmement regrettable mais ce n'est pas faute pour la Ville de Lancy d'avoir essayé de faire avancer les choses plus rapidement.

M. Dérobert : je vous remercie. Qui voudrait encore répondre à la question de M. Clémence concernant la pollution de l'Aire ?

M. Bonfanti: oui effectivement on a eu une pollution de l'Aire – une parmi d'autres j'ai envie de dire – ce n'est pas la première fois malheureusement qu'on a une pollution qui nous vient d'entreprises en amont, souvent cela peut être la zone industrielle de Plan-les-Ouates, cela peut être aussi d'autres entreprises encore plus en amont du côté français. Il faut qu'on trouve une solution. C'est évident dans la mesure où de plus en plus, on s'en est rendu compte avec le COVID, de gens profitent de ces espaces publics, se baignent dans l'Aire, alors que c'est considéré comme étant une rivière à problème en termes de pollution. On a contacté le Canton à ce propos pour qu'on puisse trouver une solution, parce qu'il n'y a pas d'intérêt à travailler sur la renaturation de l'Aire si cette rivière reste toujours polluée. On essaye de trouver une solution mais c'est compliqué parce qu'on a des partenaires français qui ne sont pas au taquet à ce niveau-là.

M. Dérobert : nous arrivons à la fin de cette séance, normalement on aurait encore les questions du public mais je ne vois pas de public dans la salle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

Comme il a été demandé en début de séance, je vous demanderai de rester quelques minutes
à disposition pour répondre à d'éventuelles questions de Mme Monfrini. Je vous souhaite une
excellente soirée à tous.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire : Le Président :

Armando Couto Thierry Dérobert

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.